

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.



PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE

LES SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES

EXPALLIANCE

ET

TERRES DU SUD

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La société EXPALLIANCE

Société Coopérative Agricole à capital variable agréée sous le numéro 14446
Dont le siège social est à MONFLANQUIN (47150) – Sabatier
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 407 943 315

Représentée par Monsieur Philippe GARY, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2024 (**Annexe 1**).

**Ci-après indifféremment dénommée « EXPALLIANCE »
ou la « SOCIETE APORTEUSE »
De première part**

ET

- La société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TERRES DU SUD

Société Coopérative Agricole à capital variable agréée sous le numéro 11294
Dont le siège social est à CLAIRAC (47320) – Place de l'hôtel de ville
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 381 561 844

Représentée par Monsieur Patrick GRIZOU, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2024 (**Annexe 2**).

**Ci-après indifféremment dénommée « TDS »
ou la « SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS »
De seconde part**

**IL A ETE. PREALABLEMENT AU PROJET DE TRAITE DE FUSION. OBJET DES PRESENTES. EXPOSE
CE QUI SUIT :**

EXPOSE

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

INTERET ECONOMIQUE, SOCIAL ET TERRITORIAL

1 – La société TERRES DU SUD est une société coopérative agricole polyvalente.

La société EXPALLIANCE est également une société coopérative agricole spécialisée dans la collecte de bovins, et qui a été créée à l'origine par une scission d'activité de la société TERRES DU SUD, et dont la circonscription territoriale est similaire à celle de cette dernière.

2 – Le secteur d'activité dans lequel agit la société EXPALLIANCE s'est drastiquement compliqué durant ces dix (10) dernières années.

Malheureusement, elle a dû faire face à une décapitalisation de cheptel bovin (de 2002 à 2022, baisse de 36% de bovins vendus), traduisant des départs en retraite d'éleveurs (ou arrêt volontaire) et une trop faible installation de jeunes éleveurs.

Cette baisse de densité, associée à la présence de concurrents ont conduit la société EXPALLIANCE à devoir faire plus de transport, plus lointain (coût collecte) sans pouvoir générer plus de valeurs.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement ont pesé sur les plans d'actions souhaités.

Malgré les efforts conduits par les équipes (polyvalence et engagement) et les éleveurs (effet marge), la société EXPALLIANCE n'a pas réussi à trouver les ressources pour relancer ses activités.

Elle a donc progressivement réduit ses activités, en arrêtant notamment la collecte du gras pour se concentrer sur la repousse et une activité d'export bovin maigre au travers de sa filiale à 100 %, la société AQUITAINE EUROPE BETAIL.

3 – La société TERRES DU SUD a significativement accompagné la société EXPALLIANCE en versant des subventions d'équilibre chaque année depuis dix (10) exercices sociaux.

Exercice	€
30/06/2013	300 000
30/06/2014	430 000
30/06/2015	110 000
30/06/2016	360 000
30/06/2017	
30/06/2018	680 000
30/06/2019	610 000
30/06/2020	610 000
30/06/2021	550 000
30/06/2022	480 000
30/06/2023	1 828 000
TOTAL	5 958 000

4 – Les Conseils d'Administration des deux sociétés considèrent que la réalisation de la fusion projetée présente pour les deux sociétés un intérêt économique, social et territorial.

P.G. P.G.

4.1 – D'un point de vue économique, une telle fusion présenterait l'avantage d'assurer le maintien, au travers de la société AQUITAINE EUROPE BETAÏL, d'un débouché pour les producteurs de la circonscription territoriale de la société EXPALLIANCE.

Les objectifs de ce projet de fusion sont notamment :

- de rationaliser l'organisation de la collecte des bovins et les flux logistiques ;
- de valoriser au mieux les productions des éleveurs, y compris via la société AQUITAINE EUROPE BETAÏL ;
- et de permettre à l'ensemble formé par les sociétés EXPALLIANCE et AEB de bénéficier des moyens centralisés de la société TERRES DU SUD.

4.2 – D'un point de vue social, la fusion des deux sociétés permettrait de sauvegarder les emplois des salariés de la société AQUITAINE EUROPE BETAÏL, filiale à 100 % de la société EXPALLIANCE, compte tenu des difficultés économiques de cette dernière.

4.3 – D'un point de vue territorial, la fusion des deux sociétés permettrait principalement de confirmer l'ancrage de la société TERRES DU SUD sur sa circonscription territoriale, peu de communes n'étant pas communes aux deux sociétés.

5 – En conséquence, il a été convenu le présent projet de Traité de fusion selon lequel la SOCIETE APORTEUSE apportera à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS la totalité de son actif sur la base de son bilan arrêté au 30 juin 2024 à charge pour la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS de supporter le passif de la SOCIETE APORTEUSE existant à cette même date.

CECI EXPOSE. IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE 1

CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

Les principales dispositions statutaires actuelles des sociétés EXPALLIANCE et TDS sont les suivantes :

1.1 – Société coopérative agricole EXPALLIANCE

1.1.1 – Constitution et vie sociale

EXPALLIANCE a été constituée le 24 mai 1996 et est agréée par le HCCA sous le numéro 14446.

EXPALLIANCE est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN depuis le 4 juillet 1996 sous le numéro 407 943 315.

La durée de la société est fixée à cinquante (50) années à dater du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et prendra donc fin le 3 juillet 2046, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

EXPALLIANCE est une société coopérative agricole de types 1 (Collecte-vente), 3 (Sections territoriales), 5 (Approvisionnement) et 6 (Services).

1.1.2 – Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, EXPALLIANCE a pour objet :

- Collecte-vente

. d'effectuer, quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle, les opérations ci-dessous précisées portant sur les produits ou catégories de produits ci-dessous précisés provenant exclusivement des exploitations des associés coopérateurs :

Nature des produits	Nature des opérations
Productions animales : bovins maigres	Collecte, vente

- Approvisionnement

. l'achat, en vue de l'approvisionnement de ses seuls associés coopérateurs, des produits, équipements, instruments et animaux nécessaires à leurs exploitations.

- Services

. de fournir à ses seuls associés coopérateurs et pour l'usage exclusif de leurs exploitations les services ci-après énumérés nécessaires à ces exploitations :

- Mise à disposition de conseillers de production d'élevages ;
- Contrôles techniques liés au suivi des règles de production et de mise en marché ;
- Analyses, études, expérimentations ;
- Documentation technique et professionnelle.

1.1.3 – Obligations des associés

Aux termes de l'article 8 des statuts, l'adhésion à EXPALLIANCE entraîne pour l'associé coopérateur les engagements suivants :

- Collecte-vente

- . Pour les éleveurs engagés dans l'Organisation de Producteurs :
Livrer une quantité déterminée à un minimum de 75 % des produits de son exploitation.
- . Pour les éleveurs non engagés dans l'Organisation de Producteurs :
Livrer une quantité déterminée à un minimum de 5 % des produits de son exploitation.

- Approvisionnement

- . Se procurer auprès de celle-ci ou par son intermédiaire la totalité des produits ou objets nécessaires à son exploitation et qu'elle est en mesure de lui fournir.

- Services

- . Utiliser en ce qui concerne son exploitation et dans toute la mesure de ses besoins, les services que la coopérative est en mesure de lui procurer ;

- Souscrire ou acquérir par voie de cession, et dans ce dernier cas avec accord de la société, le nombre de parts correspondant aux engagements pris.

La durée initiale de l'engagement est fixée à cinq (5) exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris. Il se renouvelle par tacite reconduction par périodes de cinq (5) exercices.

1.1.4 – Capital social

Le capital social est formé de parts nominatives et indivisibles d'un montant d'un euro et cinquante-trois centimes (1,53) chacune et s'élevait à la date du 30 juin 2024 à la somme de cinq cent cinquante-et-un mille cent neuf (551.109) euros divisés en trois cent soixante mille deux cent une (360.201) parts sociales.

Aux termes de l'article 14 des statuts, le capital souscrit par les associés coopérateurs est réparti entre ceux-ci en fonction des opérations qu'ils s'engagent à effectuer avec EXPALLIANCE, selon les modalités suivantes :

Activités	Critères de souscription
Activité « Collecte-vente »	0,50 % du chiffre d'affaires, le prélèvement cessera lorsque le capital social atteindra 4 % du chiffre d'affaires annuel des associés coopérateurs
Activité « Approvisionnement »	0,05 % du chiffre d'affaires, le prélèvement cessera lorsque le capital social atteindra 0,2 % du chiffre d'affaires annuel des associés coopérateurs
Activité « Services »	1 part de capital par tranche de 1.500 euros de chiffre d'affaires

Chaque part doit être entièrement libérée lors de sa souscription.

1.1.5 – Exercice social

L'exercice social d'EXPALLIANCE commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Le dernier exercice a été clos le 30 juin 2024.

1.1.6 – Circonscription territoriale

La circonscription territoriale d'EXPALLIANCE comprend les départements suivants :

- Lot et Garonne (47) ;
- Lot (46) ;
- Tarn et Garonne (82) ;
- Gers (32) ;
- Gironde (33) ;
- Landes (40) ;
- Dordogne (24), limité aux communes listées en annexe des statuts.

1.1.7 – Options statutaires

EXPALLIANCE a adopté les options statutaires suivantes :

- Opérations avec des tiers non associés ;
- Réévaluation du bilan ;
- Revalorisation du capital social.

1.1.8 – Organisation de Producteurs

EXPALLIANCE est reconnue en qualité d'Organisation de Producteurs (OP) dans le secteur des « Bovins reproducteurs ». Son numéro d'agrément OP est le 47 76 1303.

1.1.9 – Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix (10) à seize (16) élus par l'Assemblée Générale parmi les associés coopérateurs pour une durée de quatre (4) années et renouvelables par quart chaque année.

Actuellement, le Conseil d'Administration comprend onze (11) membres.

1.1.10 – Lien en capital

EXPALLIANCE ne détient aucune part sociale de TDS.

1.2 – Société coopérative agricole TERRES DU SUD

1.2.1 – Constitution et vie sociale

TDS a été constituée le 2 avril 1991 et est agréée par le HCCA sous le numéro 11294.

TDS est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN sous le numéro 381 561 844.

La durée de la société est fixée à cinquante (50) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et prendra fin le 1^{er} avril 2041, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

TDS est une société coopérative agricole de types 1 (Collecte-vente), 2 (Exploitation en commun), 3 (Sections territoriales), 4 (Céréales), 5 (Approvisionnement) et 6 (Services).

1.2.2 – Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, TDS a notamment pour objet :

- d'effectuer, quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle, les opérations ci-dessous précisées en ce qui concerne les catégories de produits, également ci-dessous précisées, provenant exclusivement des exploitations des associés coopérateurs.

Nature des produits	Nature des opérations
- Céréales, oléagineux, protéagineux, et tous autres produits du sol.	Collecte, stockage, conservation, transformation et vente.
- Semences de céréales, oléagineux et protéagineux.	Production, multiplication, conditionnement et vente.
- Fruits et légumes.	Collecte, stockage, conservation, conditionnement et vente.
- Productions avicoles et œufs.	Collecte et vente.
- Productions de palmipèdes gras.	Collecte, vente et suivi technique de production.

- L'achat, en vue de l'approvisionnement de ses seuls associés coopérateurs, des produits, équipements, instruments et animaux nécessaires à leurs exploitations ;
- La fourniture, à ses seuls associés coopérateurs pour l'usage exclusif de leurs exploitations, des services ci-après :
 - . entretien et réparation du matériel et des machines ;
 - . mise à disposition de personnel spécialisé ;
 - . mise à disposition de matériel, de machines agricoles et prestations de pose, de montage, d'installation ;
 - . prestations logistiques ;
 - . prestations de service de stockage, de manutention ;
 - . prestations de plate-forme ;
 - . prestations de mise aux normes des grains et céréales ;
 - . prestations liées aux métiers de l'agrofourniture, des céréales et du grand public ;

- . amendements calcaires, épandages, traitements, semis ;
- . analyses, études, expérimentations ;

. documentation technique et professionnelle.

- La mise en valeur des exploitations de ses associés ou de celles qui lui auront été louées ou qui lui appartiendront en propre ;
- En vue du financement des récoltes de céréales ou d'animaux, souscrire tous warrants agricoles ou créer tous effets en contrepartie des céréales ou des animaux qu'elle détient effectivement ou qui sont détenues pour son compte dans les conditions prévues par la réglementation des céréales.

1.2.3 – Obligations des associés

Aux termes de l'article 8 des statuts, les obligations des associés coopérateurs sont notamment les suivantes :

1 - Activité Collecte-Vente des produits agricoles, (sauf fruits et légumes inclus dans la reconnaissance OP)
L'engagement de livrer lors de chaque campagne un minimum fixé à 60% des produits de son exploitation, tels qu'ils sont définis à l'article 3 des statuts.

1 bis - Activité Collecte-Vente de fruits et légumes couverts par l'OP :
L'engagement de livrer lors de chaque campagne la totalité des produits pour lesquels il a souscrit lors de son adhésion, réserve faite des quantités nécessaires aux besoins familiaux et de l'exploitation.

2 - Activité Approvisionnement
L'engagement de se procurer auprès de celle-ci ou par son intermédiaire un minimum correspondant à 60% des produits ou objets nécessaires à son exploitation et qu'elle est en mesure de lui fournir.

3 - Activité Services
L'engagement d'utiliser, en ce qui concerne son exploitation et pour un minimum fixé à 60% de ses besoins, les services que la coopérative est en mesure de lui procurer.

4 - Activité d'exploitation en commun
L'engagement de participer aux diverses activités de la Coopérative.

5 - L'obligation, en application des dispositions du paragraphe 4 de l'article 14, de souscrire ou d'acquérir par voie de cession, et dans ce dernier cas avec l'accord de la coopérative, le nombre de parts sociales correspondant aux engagements pris.

La durée de l'engagement est fixée à cinq (5) exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris. Il se renouvelle par tacite reconduction par périodes d'égale durée.

1.2.4 – Capital social

Le capital social est formé de parts nominatives et indivisibles d'un montant de deux (2) euros chacune et s'élève à la date du 30 juin 2024 à la somme de cinq millions trois cent quarante et un mille quatre-vingt-quatorze (5.341094) euros divisés en deux millions six cent soixante-dix mille cinq cent quarante-sept (2.670.547) parts sociales.

Aux termes de l'article 14 des statuts, le capital souscrit par les associés coopérateurs est réparti entre ceux-ci en fonction des opérations qu'ils s'engagent à effectuer avec TDS, selon les modalités suivantes :

- Activité « Apports de céréales, oléagineux, protéagineux, semences, maraîchage et autres produits du sol à l'exception des fruits et légumes et du maïs doux » :

Par tonne livrée, en prenant la moyenne des livraisons des trois derniers exercices :

- de	1	à	100 tonnes	3,00 euros/Tonne
- de	101	à	500 tonnes	2,25 euros/Tonne
- de	501	à	1000 tonnes	1,75 euros/Tonne
- de	1001	et au-delà		1,25 euros/Tonne

- Activité « Maïs doux et fruits et légumes » :

. 1 % du chiffre d'affaires (hors TVA) d'apports de maïs doux et fruits et légumes calculé sur la base du montant annuel des apports le plus élevé durant la période d'adhésion

. Et 0,01% du chiffre d'affaires (hors TVA) d'approvisionnement en semences et plants en prenant la moyenne des achats effectués au cours des trois derniers exercices.

- Activité « ponté » :

. 0,2 % du chiffre d'affaires d'apports (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,2% des apports de l'exercice précédent.

- Activité « production de volailles » :
 - . 0,05 % du chiffre d'affaires d'apports de volailles (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,05 % des apports de l'exercice précédent.
 - . Et 0,05 % du chiffre d'affaires approvisionnement en volailles (hors TVA), plafonnés à hauteur de 0,05 % des approvisionnements de l'exercice précédent.
- Activité « production de palmipèdes gras » :
 - . 0,05 % du chiffre d'affaires d'apports de palmipèdes prêt-à-gaver et palmipèdes gras (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,05 % des apports de l'exercice précédent.
 - . Et 0,05 % du chiffre d'affaires approvisionnement en canetons, oisons et palmipèdes prêt-à-gaver (hors TVA), plafonnés à hauteur de 0,05 % des approvisionnements de l'exercice précédent.
- Activité « Approvisionnement » :
 - . 0,1 % du chiffre d'affaires approvisionnement (hors TVA) en prenant la moyenne des achats effectués au cours des trois derniers exercices.
- Activité « Approvisionnement de matériel d'élevage » :
 - . 0,05 % du chiffre d'affaires approvisionnement en matériel d'élevage (hors TVA), en prenant la moyenne des achats effectués au cours des trois derniers exercices.
- Activité « Aliments du bétail » :
 - . 0,1 % du chiffre d'affaires (hors TVA), en prenant la moyenne des achats effectués au cours des trois derniers exercices.
- Activité « Services » :
 - . 0,1 % du chiffre d'affaires services (hors TVA) en prenant la moyenne des services facturés au cours des trois derniers exercices.
- Activité « Exploitation en commun » :
 - . 0,2 % du chiffre d'affaires réalisé avec la coopérative pour les prestations de Ponte (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,2 % des prestations de l'exercice précédent.
 - . Et 0,05 % du chiffre d'affaires réalisé avec la coopérative pour les prestations d'élevage de volailles (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,05 % des prestations de l'exercice précédent.

Chaque part doit être libérée pour au moins un quart à sa souscription et le solde est exigible en une ou plusieurs fractions dans un délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour de la souscription.

1.2.5 – Exercice social

L'exercice social de TDS commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Le dernier exercice a été clos le 30 juin 2024.

1.2.6 – Circonscription territoriale

La circonscription territoriale de TDS comprend pour l'ensemble des activités de la coopérative :

- le département du Lot et Garonne (47) ;
- le département de la Gironde (33) ;
- le département des Landes (40) ;
- le département du Gers (32) ;
- le département du Tarn et Garonne (82) ;
- le département du Lot (46) ;
- le département de la Dordogne (24) ;
- le département de la Charente Maritime (17).
- les 80 communes dont la liste est annexée aux statuts et situées dans les départements suivants : Charente (16) et Haute-Garonne (31).

et pour l'activité « Volailles », la circonscription territoriale comprend en plus la liste des communes des départements de la Charente (16), de la Corrèze (19), et de la Haute Vienne (87), annexée aux statuts.

1.2.7 – Options statutaires

TDS a adopté les options suivantes :

- Opérations avec des tiers non associés ;
- Réévaluation du bilan ;
- Revalorisation du capital social.

1.2.8 – Organisation de Producteurs

TDS est reconnu en qualité d'Organisation de Producteurs (OP) pour dans le secteur des « fruits et légumes destinés à la transformation » et les « haricots frais » dans la circonscription Sud-Ouest.

1.2.9 – Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de douze (12) à vingt-cinq (25) membres élus par l'Assemblée Générale parmi les associés pour une durée de quatre (4) années et renouvelables par quart chaque année.

Actuellement, le Conseil d'Administration comprend dix-huit (18) membres.

1.2.10 – Lien en capital

TDS détient actuellement quatre mille cinq cent soixante-quatorze euros et soixante-dix centimes (4.574,70 euros) de capital social dans EXPALLIANCE, correspondant à deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.990) parts sociales.

TITRE 2

BASES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

Les caractéristiques juridiques des deux (2) sociétés parties à la fusion ayant été exposées, les soussignées, en vue de réaliser la fusion des sociétés désignées par voie d'apport de la totalité de son actif par EXPALLIANCE au profit de TDS et par la prise en charge par cette dernière en contrepartie de l'intégralité de son passif, ont entendu placer la présente fusion sous les dispositions des articles L.526-3 et suivants et R.526-4 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, de l'ordonnance n° 2006-1225 du 5 octobre 2006 portant adaptation des règles de fusion en droit commercial aux sociétés coopératives agricoles et du règlement n° 2007-11 du Comité de la Réglementation Comptable du 14 décembre 2007 relatif aux opérations de fusions réalisées par les sociétés coopératives agricoles et ont fixé de la manière suivante les bases et conditions générales de cette fusion.

Conformément à l'article 526-8 du Code rural et de la pêche maritime, EXPALLIANCE et TDS ont conjointement désigné AREVCO, exerçant à PESSAC (33600) – 5, Avenue Paul Langevin, pour établir le rapport spécial de révision.

2.1 – Bases de la fusion

EXPALLIANCE et TDS conviennent par les présentes, selon les modalités et sous les conditions ci-après indiquées, **de fusionner par absorption de la première par la seconde.**

La SOCIETE APORTEUSE apportera, par voie d'apport-fusion à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS, la totalité de son actif et de son passif évalué sur la **base de son bilan arrêté et certifié au 30 juin 2024.** (Annexe 3), sous réserve des dispositions des paragraphes 2.5 et 2.6 ci-après

Lors et par le seul fait de la présente opération, la SOCIETE APORTEUSE sera automatiquement dissoute à la date d'effet, telle que fixée au paragraphe 2.5 ci-après.

EXPALLIANCE a arrêté ses comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024. Ces comptes seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière d'EXPALLIANCE.

2.2 – Arrêté des comptes d'EXPALLIANCE

Les comptes du dernier exercice social arrêtés le 30 juin 2024 par EXPALLIANCE et servant de base à la fusion ont dégagé un déficit de huit cent cinquante-neuf mille quatre-cent trente-et-un (859.431) euros, dont :

- Déficit / Opérations tiers non associés : 0 euros ;
- Déficit / Opérations associés coopérateurs : 859 431,57 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière d'EXPALLIANCE d'affecter ce déficit en intégralité au compte « Report à nouveau » qui serait porté de - 633.543 euros à - 1.492.974 euros.

2.3 – Comité Social et Economique

Consulté sur le projet de fusion et ses conséquences sociales, le Comité Social et Economique de chaque société, partie à la fusion, a rendu :

- un avis favorable sur le projet de fusion ;
- un avis favorable sur les conséquences sociales de la fusion.

2.4 – Contrôle des concentrations

EXPALLIANCE et TDS déclarent que la fusion projetée n'est pas soumise à l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence.

2.5 – Dates d'effet de la fusion

L'article L.526-6 du Code rural stipule que la date d'effet de la fusion ou de la scission est déterminée, conformément à l'article L.236-54 du Code de commerce, selon lequel la fusion ou la scission « prend effet à la date de la dernière assemblée générale ayant approuvé l'opération, sauf si le contrat prévoit que l'opération prend effet à une autre date, laquelle ne doit être ni postérieure à la date de clôture de l'exercice en cours de la ou des sociétés bénéficiaires ni antérieure à la date de clôture du dernier exercice clos de la ou des sociétés qui transmettent leur patrimoine ».

La date d'effet juridique, comptable et fiscal de la fusion est différée, d'un commun accord entre les parties, au **31 janvier 2025 à 24 heures** (ci-après la « DATE D'EFFET »).

2.6 – Constatation des apports à la DATE D'EFFET

A la DATE D'EFFET, un acte additionnel ou complémentaire au présent projet de Traité de fusion sera établi pour définir la consistance et l'évaluation, selon les mêmes règles que le présent projet, des actifs et passifs apportés par la SOCIETE APORTEUSE à cette date.

Cet acte additionnel devra être arrêté le 31 mars 2025 au plus tard.

2.7 – Délai de ratification

Le présent traité de fusion sera soumis successivement à la ratification de :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire Plénière d'EXPALLIANCE le 5 décembre 2024, ce sous réserve du quorum ;
- L'Assemblée Générale Extraordinaire Plénière de TDS le 12 décembre 2024, ce sous réserve du quorum.

TITRE 3

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA FUSION

3.1 – Cession par EXPALLIANCE de sa branche d'activité « Collecte-vente de bovins maigres »

TDS autorise EXPALLIANCE a procédé à la cession de sa branche d'activité « Collecte-vente de bovins maigres » au profit de la société AQUITAINE EUROPE BETAÏL (ci-après « AEB »), Société par Actions Simplifiée au capital de 350.960 euros, dont le siège social est à SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC (47270) – 79, Route d'Auzilis et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 377 556 105, filiale à 100 % d'EXPALLIANCE.

Cette cession qui interviendrait avant la présente fusion, aurait pour date d'effet le 31 décembre 2024 à 24 heures.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les associés coopérateurs d'EXPALLIANCE vendront directement leurs bovins à AEB dans le cadre de contrats commerciaux.

3.2 – Remboursement du capital social des associé coopérateurs d'EXPALLIANCE par TDS

Compte tenu de la cession par EXPALLIANCE de sa branche d'activité « Collecte-vente de bovins maigres » au profit d'AEB et de l'absence d'activité « Bovins maigres » chez TDS, TDS s'engage, sur demande des associés concernés et dans les conditions de l'article 20 des statuts de TDS, à rembourser le capital social des ex associés coopérateurs d'EXPALLIANCE devenus associés de TDS pour sa valeur à la DATE D'EFFET.

Ces remboursements s'effectueront sur la base du capital social de chaque associé tel qu'il existera à la DATE D'EFFET et sous déduction des éventuelles sommes dues par ces associés à TDS.

--

TITRE 4

APPORTS D'EXPALLIANCE

Sous réserve des opérations effectuées pendant la période intermédiaire (Du 1^{er} juillet 2024 à la DATE D'EFFET), EXPALLIANCE apporte à TDS qui l'accepte expressément, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, tous les biens mobiliers, immobiliers, droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent son patrimoine à la date du 30 juin 2024, étant précisé que les actifs et passifs apportés seront transférés tels qu'ils existeront et seront évalués à leur valeur nette comptable à la DATE D'EFFET.

La SOCIETE APPORTEUSE apporte en conséquence, les biens dont la désignation suit, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive ou limitative, lesquels sont évalués sur la base de leur valeur nette comptable au bilan établi au 30 juin 2024.

4.1 – Actif apporté par EXPALLIANCE

	Valeur d'origine (en euros)	Amortissement et dépréciation (en euros)	Valeur nette comptable (en euros)
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Immobilisations incorporelles			
- Concessions, brevets et droits similaires	108.057	108.057	-
Total Immobilisations incorporelles	108.057	108.057	-
Immobilisations corporelles			
- Terrains	130.479	90.615	39.864
- Constructions	833.691	813.979	19.711
- Installations techniques, matériel et outillage	45.529	44.682	846
- Autres immobilisations corporelles	874.905	493.299	381.605
- Immobilisations corporelles en cours	790	-	790
Total Immobilisations corporelles	1.885.394	1.442.575	442.816
Immobilisations financières			
- Participations à des organismes coopératifs	30.621	-	30.621
- Autres participations	1.261.900	1.017.532	244.367
Total Immobilisations financières	1.292.521	1.017.532	274.988
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3.285.975	2.568.167	717.807
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Stocks et en-cours			
- Marchandises	9.100	-	9.100
Total Stocks et en-cours	9.100	-	9.100
Créances			
- Avances et acomptes versés sur commandes	1.335	-	1.335
- Créances clients et comptes rattachés	1.029.334	-	1.029.334
- Autres créances	1.759.088	42.608	1.716.479
Total Créances	2.789.758	42.608	2.747.149
Disponibilités et Divers			
- Charges constatées d'avance	931	-	931
Total Disponibilités et divers	931	-	931
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.799.790	42.608	2.757.181
TOTAL	6.085.766	2.610.776	3.474.989

La valeur totale des éléments d'actifs apportés par la SOCIETE APPORTEUSE à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS ressort à trois millions quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-neuf (3.474.989) euros au 30 juin 2024, étant précisé que ces actifs seront transférés tels qu'ils existeront et seront évalués à leur valeur nette comptable à la DATE D'EFFET.

4.2 – Passif d'EXPALLIANCE pris en charge par TDS

Les apports d'EXPALLIANCE visés ci-dessus sont faits à charge pour TDS de prendre en charge et d'acquitter au lieu et place d'EXPALLIANCE l'intégralité du passif de cette dernière tel que figurant au bilan d'EXPALLIANCE arrêté au 30 juin 2024, étant précisé que ces passifs seront transférés tels qu'ils existeront et seront évalués à leur valeur nette comptable à la DATE D'EFFET.

Cependant, cette stipulation ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers lesquels sont, au contraire, tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous cette réserve, le passif de la SOCIETE APPORTEUSE comprend les postes suivants :

Passifs pris en charge par TDS	Montant en euros
Provisions pour risques	60.330
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.940.282
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	325
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365.628
Dettes fiscales et sociales	272.090
Autres dettes	1.676.872
TOTAL	4.315.528

Le passif pris en charge par la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS ressort à quatre millions trois cent quinze mille cinq cent vingt-huit (4.315.528) euros au 30 juin 2024, étant précisé que ces passifs seront transférés tels qu'ils existeront et seront évalués à leur valeur nette comptable à la DATE D'EFFET.

4.3 – Rémunération des apports

4.3.1 – Actif net apporté

EXPALLIANCE apportera un actif évalué au 30 juin 2024 à 3.474.989
euros

A charge pour la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS d'acquitter
le passif d'EXPALLIANCE évalué au 30 juin 2024 à 4.315.528
euros

Il en résulte que la valeur de l'actif net apporté évalué au 30 juin 2024
s'élève à - 840.539 euros

La valeur de l'actif net apporté par la SOCIETE APPORTEUSE à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS est négative de huit cent quarante mille cinq cent trente-neuf (840.539) euros.

A la DATE D'EFFET, l'actif net apporté sera corrigé des mouvements intervenus entre le 1^{er} juillet 2024 et la DATE D'EFFET.

Il sera évalué sur la base des valeurs nettes comptables des éléments apportés et transmis à la DATE D'EFFET ; étant précisé que TDS s'engage à verser à EXPALLIANCE au plus tard le 31 janvier 2025 une subvention d'équilibre dont le montant devra permettre au montant des capitaux propres d'EXPALLIANCE arrêtés à la DATE D'EFFET d'être au moins égal à zéro (0).

Un acte complémentaire ou additionnel au présent projet de Traité de fusion sera établi pour constater la consistance des actifs et passifs à cette date.

Compte tenu de l'existence d'un grand nombre d'actifs de nature très différente (terrains, immeubles, fonds de commerce, etc ...) détenus pour certains de longue date et souvent très spécialisés, il n'est pas possible d'obtenir ou de déterminer, dans un délai et à un coût raisonnables, une valeur vénale correspondant aux exigences de l'article R.526-5 du Code rural.

4.3.2 – Echange de parts sociales

En rémunération de l'apport net effectué par la SOCIETE APPORTEUSE et conformément aux règles définies par le statut de la coopération, il sera attribué aux associés coopérateurs d'EXPALLIANCE des parts sociales de la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS pour un montant égal à celui souscrit et libéré par eux dans EXPALLIANCE à la DATE D'EFFET.

Le capital social d'EXPALLIANCE est divisé en parts sociales d'un euro et cinquante-trois centimes (1,53 euros) de valeur nominale.

Le capital social de TDS est divisé en parts sociales de deux (2) euros de valeur nominale.

Le rapport d'échange des parts sociales sera, en conséquence, de quatre (4) parts sociales d'EXPALLIANCE contre trois (3) parts sociales de TDS.

S'agissant des rompus, chaque associé coopérateur d'EXPALLIANCE pourra verser le complément nécessaire pour obtenir une (1) part sociale supplémentaire. TDS devra rembourser ce rompu sur la demande de l'associé coopérateur le cas échéant.

En conséquence, à l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, TDS procédera à une augmentation de capital par voie de création de parts sociales nouvelles lesquelles seront attribuées aux divers ayants droit d'EXPALLIANCE.

Il est également rappelé que TDS détient des parts sociales d'EXPALLIANCE pour un montant global de quatre mille cinq cent soixante-quatorze euros et soixante-dix centimes (4.574,70 euros).

Si la fusion est réalisée, la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS procédera immédiatement à l'annulation des parts qu'elle détenait dans EXPALLIANCE.

Aussi, après ratification de la fusion et réalisation des conditions suspensives, il sera procédé à la répartition des parts sociales de TDS aux associés d'EXPALLIANCE en échange de leurs parts sociales d'EXPALLIANCE qui seront annulées.

Conformément à l'article 3.2 ci-dessus, c'est sur cette base que TDS procédera au remboursement du capital social des ex associés coopérateurs d'EXPALLIANCE devenus associés de TDS pour sa valeur à la DATE D'EFFET et le capital social de TDS sera diminué d'autant.

4.3.3 – Affectation du solde de l'actif net apporté

L'excédent d'actif net apporté sur le capital social d'EXPALLIANCE, évalué sur la base de l'existant au 30 juin 2024, est négatif et s'élève à la somme d'un million trois cent quatre-vingt-onze mille six cent quarante-huit (1.391.648) euros.

Il sera porté aux comptes de la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS de la façon suivante ; étant précisé que ce mali de fusion sera corrigé des mouvements intervenus entre le 1^{er} juillet 2024 et la DATE D'EFFET et que TDS s'engage à verser à EXPALLIANCE au plus tard le 31 janvier 2025 une subvention d'équilibre dont le montant devra permettre au montant des capitaux propres arrêtés au 31 janvier 2025 d'être au moins égal à zéro (0) à cette même date :

Affectation	Montant en euros
Réserve Légale	64.460
Réserve indisponible provenant des subventions	36.866
Report à nouveau	- 1.492.974
TOTAL	- 1.391.648

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière d'EXPALLIANCE du projet d'affectation du résultat du dernier exercice clos tel que défini au paragraphe 2.2 ci-avant.

4.4 – Opérations effectuées pendant la période intermédiaire

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS sera propriétaire de l'intégralité des fonds apportés par la SOCIETE APPORTEUSE au jour de la DATE D'EFFET.

Jusqu'au jour de la DATE D'EFFET, la SOCIETE APORTEUSE assure et assurera la gestion courante de ses activités, biens et droits.

A l'exception de la cession de sa branche d'activité « Collecte-vente de bovins maigres » au profit d'AEB telle que visée à l'article 3.2 ci-dessus et de la cession du centre d'allotement de BAZAS (33036) au profit de la société LUR BERRI, à compter de la signature du présent projet de Traité de fusion, la SOCIETE APORTEUSE s'interdit de prendre aucun engagement sortant du cadre de sa gestion courante sans l'accord exprès de la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS.

Elle s'interdit notamment sans cet accord :

- de réaliser tout investissement autre que ceux portant sur le renouvellement du matériel et de l'outillage ;
- de vendre ou d'acquérir des biens immobiliers ;
- de céder ou d'acquérir toutes participations dans quelques sociétés que ce soit, ainsi que de contracter un emprunt sous quelque forme que ce soit ;
- de procéder à toute embauche de salariés sous statut cadre ;
- de procéder à la signature de tout contrat ayant pour effet d'engager la société au-delà de la DATE D'EFFET.

TITRE 5

CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

5.1 – Conditions générales

Les apports de la SOCIETE APPORTEUSE seront faits aux charges et conditions suivantes :

5.1.1 – Prise en l'état

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS prendra les biens et droits apportés dans leur consistance et dans l'état où ils se trouveront à la DATE D'EFFET, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit ; et notamment pour vice de construction et dégradation des immeubles, mitoyenneté, mauvais état du sol ou du sous-sol, usure ou mauvais état du matériel, de l'outillage et des objets mobiliers, erreurs dans la désignation ou dans la contenance, quel que soit la différence.

5.1.2 – Conventions en cours

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS exécutera, à compter de la DATE D'EFFET, et au lieu et place de la SOCIETE APPORTEUSE, tous contrats de location, de crédit-bail ou conventions assimilées.

Elle exécutera, à compter de la même date, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses risques et périls, sans recours contre la SOCIETE APPORTEUSE.

5.1.3 – Salariés

Du fait de la présente fusion, à la DATE D'EFFET, les contrats de travail des salariés de la SOCIETE APPORTEUSE seront transférés à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS.

Conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail, les contrats de travail de ces salariés seront automatiquement transférés, sans modifications et avec maintien de leur ancienneté à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS.

5.1.4 – Emprunts

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS assurera le transfert des emprunts à long, moyen et court terme contractés par la SOCIETE APPORTEUSE.

TDS et EXPALLIANCE demanderont par une démarche commune, dans les meilleurs délais, l'accord des prêteurs pour le transfert desdits emprunts au nom de TDS sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion.

5.1.5 – Engagements financiers

Les cautions, avals et engagements divers (abandon de créance, prêts etc...) donnés par la SOCIETE APPORTEUSE seront repris dans les mêmes conditions par la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS.

5.1.6 – Subventions

La SOCIETE APPORTEUSE demandera aux organismes concernés le transfert des aides diverses et subventions ; la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS s'engageant à prendre en charge la responsabilité de l'exécution des conditions de ces subventions.

Elle demandera aux offices concernés de prendre en compte les modalités de fusion pour que la continuité juridique soit assurée.

5.1.7 – Dettes

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS assurera le règlement de la totalité des dettes de la SOCIETE APPORTEUSE, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 30 juin 2024 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la SOCIETE APPORTEUSE.

S'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS et les sommes effectivement réclamées par les tiers, cette dernière serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part et d'autre.

5.1.8 – Réglementation

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS se conformera aux lois, décrets, arrêtés règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

5.1.9 – Urbanisme

En ce qui concerne les dispositions d'urbanisme, la SOCIETE APPORTEUSE déclare qu'il n'existe à ce jour, à sa connaissance, aucun empêchement aux présentes ni aucune disposition pouvant troubler la propriété ou la jouissance des immeubles apportés.

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS reconnaît avoir demandé l'établissement de l'acte sans leur production. Elle renonce expressément, par voie de conséquence, à tous recours sur ce sujet contre la SOCIETE APPORTEUSE.

5.1.10 – Droit de préemption

Les présents apports ne donnent pas ouverture au droit de préemption institué par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, car la fusion porte sur l'universalité des biens conformément à l'arrêt de la troisième chambre civile de la cour de Cassation du 3 mai 1979 et à la réponse ministérielle du 3 août 1989.

5.1.11 – Situation hypothécaire

Les soussignées déclarent parfaitement connaître la situation hypothécaire des immeubles apportés.

5.1.12 – Information relative à la présence d'amiante

L'article L.1334-13 premier alinéa du Code de la santé publique précise qu'un état constatant la présence ou l'absence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante, s'impose à tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} Juillet 1997.

La SOCIETE APPORTEUSE déclare que tout ou partie des immeubles apportés, ont fait l'objet d'un permis de construire délivré antérieurement au 1^{er} Juillet 1997.

Par suite, les dispositions susvisées ont vocation à s'appliquer aux présentes.

Il est rappelé aux parties que le rapport technique doit, pour être recevable, avoir été établi par un contrôleur technique agréé au sens des articles R.111-29 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou un technicien de la construction ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission.

Aucun état relatif à la présence ou à l'absence d'amiante n'a été établi. Toutefois, TDS déclare en faire son affaire personnelle.

Les dispositions du Code civil en matière de vices cachés sont portées à la connaissance des parties :

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1644

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Article 1645

Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

Article 1648

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

5.1.13 – Servitudes

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, qui peuvent ou pourront grever les immeubles apportés, sauf à s'en défendre et profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.

5.1.14 – Impôts et taxes

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS supportera et acquittera, à compter de la réalisation de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés et qui sont inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

5.1.15 – Origine de propriété - pouvoirs - tiers dépositaire

L'origine de propriété des biens immobiliers apportés par la SOCIETE APPORTEUSE sera établie par l'étude de Maîtres LE QUERE, TOURON-SCHREIBER, MARGNES et LERO, Notaires à VILLENEUVE-SUR-LOT (47301) – Place de la Halle, au rang des minutes duquel sera déposé le présent contrat ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires ratificatives de la fusion.

5.1.16 – Effet de la fusion

Après réalisation définitive de la fusion, la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS fera son affaire personnelle de la mutation à son nom des valeurs mobilières et droits sociaux.

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la SOCIETE APPORTEUSE et en particulier dans les warrants, cessions de créances qui ont été consenties à EXPALLIANCE.

5.2 – Conditions suspensives

Le présent Traité de fusion est établi sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière de la SOCIETE APPORTEUSE des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et affectation du résultat comme défini ci-dessus (Article 2.2) ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire Plénière de la SOCIETE APPORTEUSE du présent Traité de fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire Plénière de la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS du présent Traité de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires d'EXPALLIANCE et TDS.

Ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard à la DATE D'EFFET.

Du fait de la réalisation des conditions suspensives énoncées ci-dessus, la SOCIETE APPORTEUSE se trouvera dissoute de plein droit à la DATE D'EFFET.

L'intégralité du passif de la SOCIETE APPORTEUSE étant pris en charge par la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS, la dissolution de la SOCIETE APPORTEUSE ne sera pas suivie d'opérations de liquidation.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIETE APORTEUSE désignera un mandataire, auquel elle confèrera les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion, de veiller à l'application du présent Traité, notamment en ce qui concerne l'attribution des parts sociales de TDS aux associés d'EXPALLIANCE, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la SOCIETE APORTEUSE et enfin de remplir toutes les formalités et faire toutes déclarations.

Il est précisé que tout courrier et tout règlement établis au nom d'EXPALLIANCE après la DATE D'EFFET restent acquis à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS.

A défaut de réalisation dans les délais prévus de l'ensemble des conditions suspensives ci-dessus, le présent projet de fusion sera considéré comme nul et non avenu. Chaque société reprendra son entière liberté d'action, sans indemnité et part et d'autres. Dans ce cas les frais engagés en vue de la fusion seraient répartis par parts égales entre les SOCIETES APORTEUSE et BENEFICIAIRE DES APPORTS.

TITRE 6

CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

6.1 – Engagements fiscaux

6.1.1 – Dispositions générales

Les représentants de chaque société obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

6.1.2 – Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les représentants des SOCIETES APPORTEUSE ET BENEFICIAIRE DES APPORTS constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS continuera la personne de la SOCIETE APPORTEUSE notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci. En outre, la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS continuera la personne de la SOCIETE APPORTEUSE pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge.

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS déclare qu'elle demandera le remboursement de l'éventuel crédit de taxe déductible dont est titulaire la SOCIETE APPORTEUSE.

6.1.3 – Impôt sur les sociétés

6.1.3.1 – Effet différé

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, les parties précisent que la présente fusion aura, sur le plan juridique, comptable et fiscal, pour date d'effet le 31 janvier 2025 à minuit et qu'un acte additionnel précisant la consistance des apports et leur évaluation à cette date sera établi.

En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits par l'exploitation d'EXPALLIANCE, du 1^{er} juillet 2024 à la DATE D'EFFET, donneront lieu à déclaration et imposition en son nom.

6.1.3.2 – Régime de faveur

Les soussignés ès qualité, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

A cet effet, la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS prend l'engagement de respecter l'ensemble des prescriptions visées à l'article 210 A précité et s'engage notamment à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la SOCIETE APPORTEUSE ;
- reprendre, le cas échéant, la réserve spéciale où la SOCIETE APPORTEUSE a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code Général des Impôts ;
- se substituer à la SOCIETE APPORTEUSE pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aura été différée chez cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE APPORTEUSE ;

- réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE APORTEUSE ;
- reprendre tous les engagements fiscaux et les options fiscales souscrits par la SOCIETE APORTEUSE et relatifs aux biens apportés.

6.2 – Enregistrement

La présente fusion sera soumise à la formalité de la publicité foncière et de l'enregistrement.

6.3 – Obligations déclaratives

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès-qualité, au nom de la SOCIETE APORTEUSE et BENEFICIAIRE DES APPORTS qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations de la SOCIETE APORTEUSE et BENEFICIAIRE DES APPORTS, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

6.4 – Opérations antérieures

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge des engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la SOCIETE APORTEUSE à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur notamment en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et en particulier à l'occasion de fusions ou d'apports partiels d'actif soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis par la SOCIETE APORTEUSE.

6.5 – Déclarations d'EXPALLIANCE

Monsieur Philippe GARY, ès-qualités, déclare au nom d'EXPALLIANCE :

- que celle-ci n'a jamais été et n'est pas en état de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- que ses comptes arrêtés au 30 juin 2024 enregistrent l'ensemble des opérations réalisées jusqu'à cette date et reflètent une image fidèle de son patrimoine à cette date ;
- que les livres de comptabilité, pièces comptables, archives et dossiers d'EXPALLIANCE feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS.

6.6 – Annexes au Traité de fusion

Le présent traité de fusion comporte les annexes suivantes :

Annexe 1 : Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'EXPALLIANCE du 17 octobre 2024 ;

Annexe 2 : Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de TDS du 18 octobre 2024

Annexe 3 : Comptes sociaux d'EXPALLIANCE de l'exercice clos le 30 juin 2024.

6.7 – Formalités – Election de domicile

6.7.1 – Frais, droits et honoraires

Les frais et droits auxquels donneront lieu la fusion, seront supportés par TDS, ainsi que l'y engage Monsieur Patrick GRIZOU, ès-qualités.

Chacune des parties prend à sa charge les honoraires de ses conseils respectifs.

6.7.2 – Formalités

Le traité de fusion et éventuellement tous actes postérieurs qui s'y rapportent, feront obligatoirement l'objet d'un dépôt au rang des minutes auprès d'un Notaire, avec reconnaissance de signatures afin que cet acte acquière tous les effets d'un acte authentique, notamment en vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Le notaire établira une plus ample désignation des biens immobiliers apportés, de leur origine de propriété, des servitudes et déclarations d'urbanisme et à cet effet tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires.

Il sera également soumis à la publicité foncière au bureau des hypothèques compétent.

La SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS remplira auprès des diverses administrations et de toutes personnes habituellement en relation avec la SOCIETE APORTEUSE les formalités nécessaires pour les informer de la fusion et obtenir toutes transmissions des droits et engagements de la SOCIETE APORTEUSE.

6.7.3 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera.

6.7.4 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

6.7.5 – Signature électronique

Les parties pourront signer le présent Traité au moyen d'un procédé de signature électronique fourni par la société Docusign, prestataire de confiance au sens du règlement n°910/2014 eIDAS du 23 juillet 2014 et le cas échéant chaque partie :

- (i) reconnaît que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache conformément à l'article 1367 du Code civil ;
- (ii) renonce en conséquence à contester tout document, attestation ou fichier de preuve émanant dudit prestataire de confiance et indiquant que les parties sont les auteurs de la signature électronique apposée sur le Traité ;
- (iii) reconnaît que sa signature électronique se fait en pleine connaissance de la technologie utilisée, de ses conditions d'utilisation et du droit applicable en la matière et renonce en conséquence, irrévocablement et inconditionnellement, à tout droit qu'elle pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit procédé de signature électronique, à la preuve de son intention de conclure le Traité à cet égard et/ou à la recevabilité, l'opposabilité et/ou la force probante du Traité sur le fondement de sa forme électronique.

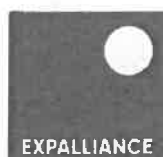
Signé électroniquement, le 18 octobre 2024.

EXPALLIANCE <u>Monsieur Philippe GARY, ès-qualités</u> <i>Philippe GARY</i> ✓ Certified by  yousign	TDS <u>Monsieur Patrick GRIZOU, ès-qualités</u> <i>Patrick GRIZOU</i> ✓ Certified by  yousign
---	---



Annexe 1

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration d'EXPALLIANCE du 17 octobre 2024



Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège Social : « Sabatier » – 47150 MONFLANQUIN
RCS AGEN 407 943 315
Agrément N 14446

EXTRAIT PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2024

« .../...

APPROBATION DU PROJET DE TRAITE DE FUSION ET DE SES ANNEXES

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du projet de Traité de fusion relatif à l'absorption de la société EXPALLIANCE (société apporteuse) par la société TERRES DU SUD (société bénéficiaire des apports), autorise sans réserve ce projet de fusion et approuve dans toutes ses dispositions le projet de Traité de fusion présenté, ainsi que ses annexes.

POUVOIR AU PRESIDENT A L'EFFET DE CONCLURE ET SIGNER LE PROJET DE TRAITE DE FUSION

Le Conseil d'Administration donne à son Président, Monsieur Philippe GARY, tous pouvoirs pour signer le projet de Traité de fusion, conforme au projet qui lui a été soumis et faire tout ce qui sera utile pour mener à bien la fusion dont il s'agit.

.../... »

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président du Conseil d'Administration

M. Philippe GARY



Annexe 2

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de TDS du 18 octobre 2024

Société coopérative agricole à capital variable

Siège Social : place de l'Hôtel de Ville

47 320 - CLAIRAC

RCS AGEN 381 561 844

Agréée sous le numéro 11294

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2024

« .../...

1. PROJET DE FUSION AVEC EXPALLIANCE

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du projet de Traité de fusion relatif à l'absorption de la société EXPALLIANCE (société apporteuse) par la société TERRES DU SUD (société bénéficiaire des apports), autorise sans réserve ce projet de fusion et approuve dans toutes ses dispositions le projet de Traité de fusion présenté, ainsi que ses annexes.

Le Conseil d'Administration donne à son Président, Monsieur Patrick GRIZOU tous pouvoirs pour signer le projet de Traité de fusion, conforme au projet qui lui a été soumis et faire tout ce qui sera utile pour mener à bien la fusion dont il s'agit.

.../... »

Certifié conforme à l'original

P. GRIZOU

Président

Patrick GRIZOU

✓ Certified by  yousign



Annexe 3

Comptes sociaux d'EXPALLIANCE de l'exercice clos le 30 juin 2024

EXPALLIANCE

0000 Sabatier

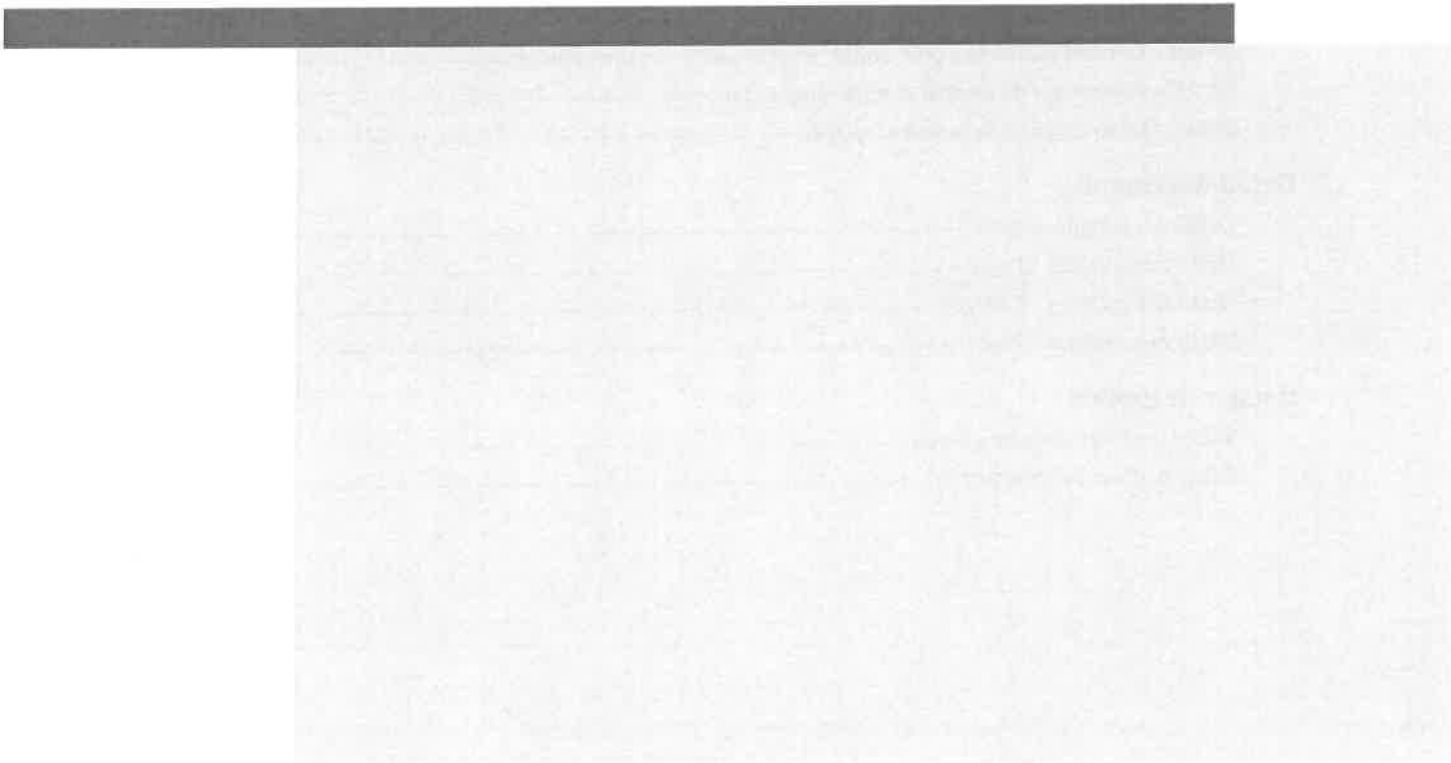
47150 MONFLANQUIN

Certifié conformes

Philippe GARY

✓ Certified by  you sign

Comptes au 30/06/2024



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Expalliance Bilan Actif Nouveau modèle coopérative 30 06 24	3
Expalliance Bilan Passif Nouveau modèle coopérative 30 06 24	4
Expalliance Compte de résultat Nouveau modèle coopérative 30 06 24	5

Règles et méthodes comptables

EXPALLIANCE - Annexe	7
----------------------	---

Informations sur Bilan et Compte de résultat

Immobilisations	12
Amortissements	13
Provisions et dépréciations	14
Créances et dettes	15
Résultat des 5 derniers exercices	16
Produits à recevoir	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	19
Filiales et participations	20
Effectif moyen	21
Composition du capital social	22
Ventilation du chiffre d'affaires	23

Engagements financiers et autres informations

Engagements financiers donnés et reçus	24
--	----

Etats fiscaux complémentaires

2058A - Détermination du résultat fiscal	26
2058B - Déficits indemnités pour congés et provisions non déductibles	27
2058C - Affectation du résultat et renseignements divers	28
2059E - Détermination de la valeur ajoutée	29

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	31
Détail des comptes - Passif	35
Détail des comptes - Charges	39
Détail des comptes - Produits	45

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	48
Capacité d'autofinancement	49

Comptes annuels

Désignation de la coopérative agricole ou l'union :			EXPALLIANCE			
Adresse de la coopérative agricole ou l'union :			SABATIER - 47150 MONFLANQUIN			
Numéro SIREN :			407 943 315			
Numéro d'agrément :			11809			
ACTIF			Exercice 30/06/2024			30/06/2023
			Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
Capital souscrit non exigé (I)			0	0	0	0
Frais d'établissement (2)			0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et de développement*	0	0	0	0
		Concession, brevets et droits similaire	108 058	108 058	0	0
		Indemnités de non-rétablissement	0	0	0	0
		Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
		TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 058	108 058	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	130 480	90 615	39 865	43 027
		Constructions	833 691	813 980	19 711	22 756
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	45 529	44 683	846	1 567
		Autres immobilisations corporelles	874 905	493 300	381 605	149 719
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	790	0	790	161 550
		TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 885 396	1 442 578	442 818	378 621
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations à des organismes coopératifs	30 622	0	30 622	30 622
		Autres participations	1 261 900	1 017 532	244 368	435 940
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
		Autres titres immobilisés	0	0	0	0
		Prêts	0	0	0	0
		Autres immobilisations financières	0	0	0	0
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 292 522	1 017 532	274 990	466 562
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)			3 285 975	2 568 168	717 808	845 182
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET ENCOURS	Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
		En cours de production de biens et services	0	0	0	0
		Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
		Marchandises	9 100	0	9 100	8 760
		TOTAL STOCKS ET ENCOURS	9 100	0	9 100	8 760
	CREANCES (2)	Avances et acomptes versés sur commandes et apports	1 335	0	1 335	3 633
		Créances associés coopérateurs et comptes rattachés	20 273	0	20 273	222 002
		Créances clients et comptes rattachés	1 009 063	0	1 009 063	1 635 287
		Autres créances	1 759 088	42 609	1 716 479	1 496 790
		Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	4 140
		TOTAL CREANCES	2 789 758	42 609	2 747 149	3 358 220
	AUTRES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	0	0	0	0
		Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
		Disponibilités	0	0	0	0
		Charges constatées d'avance	932	0	932	2 282
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)			2 799 790	42 609	2 757 181	3 372 895
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunts (IV)	0		0	0	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0	
	Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VI)	0		0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)		6 085 765	2 610 777	3 474 989	4 218 077
(1) Dont à moins d'un an :			0			
(2) Part à moins d'un an :			0			

Désignation de la coopérative agricole ou de l'union : EXPALLIANCE			
		30/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES	Capital social	551 109	710 311
	Droits d'entrée	0	0
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserve légale	64 461	64 461
	Réserve indisponible provenant des subventions	36 866	36 866
	Réserve indisponible provenant des opérations avec les tiers non associés	0	0
	Réserve indisponible provenant des dévolutions	0	0
	Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	0	0
	Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales	0	0
	Report pour ristourne éventuelle	0	0
	Report à nouveau débiteur	-633 544	-639 057
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-859 432	5 513
	Subvention d'investissement à étaler	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	-840 540	178 094
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs	0	0
	Avances conditionnées	0	0
	TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	60 330	50 000
	Provisions pour charges	0	0
	TOTAL DES PROVISIONS (II)	60 330	50 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes coopératifs	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 940 282	1 996 920
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	0	0
	Instrument financier à terme	0	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	325	0
	Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	123 850	379 196
	Caisses de péréquation, de compensation et autres caisses	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241 778	174 426
	Dettes fiscales et sociales	272 091	378 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	63 312
	Autres dettes	1 676 873	997 824
	TOTAL DES DETTES (III)	4 255 199	3 989 983
Compte régul.	Produits constatés d'avance	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	3 474 989	4 218 077
	(1) Dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Expalliance Compte de résultat

Nouveau modèle coopérative 30

06 24

Désignation de la coopérative ou union : EXPALLIANCE		30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes et cessions de marchandises	6 071 284	9 376 566
	Production vendue et cédée	0	0
	Fourniture de services	0	36 292
	Produits des activités annexes	884 236	1 045 860
	Montant net du chiffre d'affaires	6 955 520	10 458 718
	Dont à l'exportation	0	0
	Production stockée	0	0
	Production immobilisée	0	0
	Subventions	0	0
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	139	0
	Transferts de charges	0	0
	Autres produits	175 800	9 156
	Total des produits d'exploitation (I)	7 131 459	10 467 873
CHARGES D'EXPLOITATION	Apports et achats de marchandises	5 926 149	9 141 537
	Variation de stock de marchandises	-340	7 508
	Apports et achats de matières premières	7 454	6 041
	Variation de stock de matières premières	0	0
	Autres achats et charges externes (1)	660 312	903 080
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 700	13 042
	Salaires	692 082	721 610
	Charges sociales	263 161	291 348
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	100 293
		- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0
		- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	80
		Dotations aux provisions	10 330
	Autres charges	36 142	11 290
	Total des charges d'exploitation (II)	7 709 363	11 191 962
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-577 904	-724 089
Opérations en commun	Excédent transféré (III)	0	0
	Perte transférée (IV)	0	0
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles	0	0
	Produits financiers de participation (2)	0	0
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	91 488	66 307
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0	700 467
	Différences positives de change	0	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers (V)	91 488	766 774
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	191 572	825 960
	Intérêts et charges assimilées (3)	181 444	172 456
	Différence négative de change	0	0
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des charges financières (VI)	373 016	998 417
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-281 528	-231 643
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)		-859 432	-955 731

Expalliance Compte de résultat Nouveau modèle coopérative 30 06 24

Désignation de la coopérative ou union :			30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	1 828 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		0	0
	Total des produits exceptionnels (VII)		0	1 828 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	277 756
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	589 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	0
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		0	866 756
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			0	961 244
Participation des salariés aux résultats		(IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices		(X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			7 222 947	13 062 648
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			8 082 379	13 057 135
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			-859 432	5 513
Renvois	(1)	- dont redevance de crédit-bail mobilier	0	0
		- dont redevance de crédit-bail Immobilier	0	0
	(2)	Dont produits concernant les entités liées	0	0
	(3)	Dont intérêts concernant les entités liées	0	0

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables relatif au plan comptable général.

Il a été fait application des dispositions spécifiques relatives aux coopératives agricoles et leurs unions conformément au plan comptable des coopératives agricoles défini par le règlement ANC 2021-01.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La coopérative suit le Règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'application du règlement conduit d'une part à réaffecter les malis de fusion issus de TUP antérieures dans les comptes d'actifs immobiliers sous-jacents, d'autre part, à procéder à leur amortissement selon la durée d'amortissement de ces mêmes actifs. Ainsi, après cette réaffectation, il ne reste à la clôture aucune valeur incorporelle nécessitant la comptabilisation en fond commercial, pour lequel un test de dépréciation doit être mené, ou en indemnité de non rétablissement, amortissable sur une durée maximale de 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique le règlement ANC 2014-03.

Il a été fait application de la méthode prospective pour les immobilisations figurant au bilan d'ouverture.

En outre, lors de chaque acquisition d'actif, l'entreprise utilise la méthode de comptabilisation par composant. Pour l'heure, aucun élément significatif n'a pu être dégagé permettant de l'appliquer.

Enfin, les durées d'amortissement pratiquées sur les biens de la société correspondent à leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
-----	-----
Constructions	5 à 10 % L
Install. techniques, mat. outillage	20 à 33 % L
Install. générales, agencés, aménagés	10 à 20 % L
Matériel de transport	20 à 33 % L
Matériel de bureau et informatique	20 à 33 % L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation de la société AQUITAINE EUROPE BETAIL sont provisionnés pour un montant de 992 K€.

Les titres de participation de la société UNIVIA sont provisionnés pour un montant de 10 000,00 €.

Les titres de participation de la société AGNEL sont provisionnés pour un montant de 16 000,00 €.

STOCKS

La valeur brute des animaux comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Les indemnités de retraite sont calculées en fonction des droits acquis par les salariés conformément aux conventions collectives appliquées dans les structures et résultent d'un calcul actuariel. Ce calcul tient compte de la probabilité de départ à la retraite de tous les salariés présents à la clôture

Par hypothèse :

- Taux d'actualisation : 3.60%
- Charges patronales sont calculées sur le taux moyen de l'exercice
- Taux d'évolution salariale : 1.5% l'an
- Turn over fort
- Indice de mortalité basé sur la table INSEE 2024
- L'âge de départ à la retraite : 60/67 ans sur la base de départ volontaire

Les indemnités de retraite sont évaluées à 48 732 €. Elles n'ont pas été comptabilisées au 30/06/2024.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste "provision pour risques et charges" couvre les thèmes suivants :

- provision pour risques sociaux : 60 K€

PROVISIONS POUR CREANCES

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la recouvrabilité de la créance est compromise en raison de la mauvaise situation du débiteur, ou lorsqu'il existe un désaccord non encore tranché portant sur le principe ou la quotité de la créance.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Expalliance a consenti un abandon de compte courant de 585 000 € à la société Elevage Nouvelle Aquitaine (ex Tradisud) au 31/12/07.

Suite à la clause de retour à meilleure fortune, elle a bénéficié d'un remboursement de :

- 63 527,53 € sur l'exercice 2008
- 109 892,61 € sur l'exercice 2009
- 145 214,00 € sur l'exercice 2010
- 14 894,29 € sur l'exercice 2011
- 46 092,92 € sur l'exercice 2015
- 59 000 € sur l'exercice 2021/2022

Expalliance a également consenti un abandon de compte courant à la société Elevage Nouvelle Aquitaine (ex Tradisud) de :

- 100 000 € au 31/12/2013
- 30 000 € au 31/12/2014
- 560 000 € au 31/12/2016
- 95 000 € au 31/12/2017
- 40 000 € au 30/06/2018
- 180 000 € au 30/06/2019
- 80 000 € au 30/06/2020

Au 30/06/2023, Expalliance a accordé une subvention d'équilibre, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune :

- à la société Elevage Nouvelle Aquitaine (ex Tradisud) pour un montant de 364 000 € ;
- à la société Aquitaine Europe Bétail pour un montant de 225 000 €.

La SCA TERRES DU SUD a accordé à Expalliance un abandon de compte courant de :

- 250 000 € sur l'exercice 2009
- 190 000 € sur l'exercice 2010.

Suite à retour à meilleure fortune, un remboursement de 190 000 € a été fait sur l'exercice 2011.

La SCA TERRES DU SUD a accordé à Expalliance une subvention d'équilibre, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, d'un montant de :

- 300 000 € sur l'exercice 2013
- 430 000 € sur l'exercice 2014
- 110 000 € sur l'exercice 2015
- 360 000 € sur l'exercice 2016
- 420 000 € sur l'exercice 2017
- 260 000 € sur l'exercice 2018
- 610 000 € sur l'exercice 2019
- 610 000 € sur l'exercice 2020
- 550 000 € au 30/06/2021
- 480 000 € au 30/06/2022
- 1 828 000 € au 30/06/2023

La coopérative est confrontée depuis plusieurs exercices à un manque de rentabilité structurelle de ses activités et ne parvient à équilibrer sa situation que grâce aux subventions et abandons de créances octroyés par la coopérative Terres du Sud. Conscientes des enjeux économiques et de l'urgence, la coopérative et ses filiales mènent actuellement des réflexions afin d'assurer la pérennité de leur exploitation.

A ce titre, la Coopérative Expalliance a fait le choix de fusionner ses 2 filiales, ENA et AEB au 30/06/2024 afin de bénéficier de synergies et d'économies d'échelle (les activités de ces filiales étant similaires et/ou identiques).

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 12 K€ HT sur cet exercice.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

Annexes

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 058		
Terrains	130 564		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	816 315		
Constructions sur sol d'autrui	17 376		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	45 529		
Installations générales, agenc., aménag.	103 983		
Matériel de transport	844 585		329 085
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 266		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	161 550		790
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 158 170		329 875
Participations évaluées par mise en équivalence	30 622		
Autres participations	1 261 900		885 033
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 292 522		885 033
TOTAL GENERAL	3 558 750		1 214 908

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			108 058	
Terrains		84	130 480	
Constructions sur sol propre			816 315	
Constructions sur sol d'autrui			17 376	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			45 529	
Installations générales, agencements divers			103 983	
Matériel de transport		441 014	732 656	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			38 266	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		161 550	790	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		602 649	1 885 396	
Participations évaluées par mise équivalence			30 622	
Autres participations		885 033	1 261 900	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		885 033	1 292 522	
TOTAL GENERAL		1 487 682	3 285 976	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	108 058			108 058
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 058			108 058
Terrains	87 537	3 078		90 615
Constructions sur sol propre	793 559	3 045		796 604
Constructions sur sol d'autrui	17 376			17 376
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 962	721		44 683
Installations générales, agenc. et aménag. divers	69 965	5 766		75 731
Matériel de transport	731 304	86 530	437 265	380 569
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 846	1 154		37 000
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 779 549	100 293	437 265	1 442 578
TOTAL GENERAL	1 887 607	100 293	437 265	1 550 635

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.**Acquis. titre****TOTAL**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	50 000	10 330		60 330
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	50 000	10 330		60 330
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	825 960	191 572		1 017 532
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations	42 668	80	139	42 609
DEPRECIATIONS	868 628	191 652	139	1 060 141
TOTAL GENERAL	918 628	201 982	139	1 120 471
Dotations et reprises d'exploitation		10 410	139	
Dotations et reprises financières		191 572		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 029 335	1 029 335	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 269	1 269	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3	3	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	52 902	52 902	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	4 133	4 133	
Groupe et associés	1 660 444	1 660 444	
Débiteurs divers	40 337	40 337	
Charges constatées d'avance	932	932	
TOTAL GENERAL	2 789 355	2 789 355	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 940 282	1 940 282		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	365 628	365 628		
Personnel et comptes rattachés	79 501	79 501		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 579	66 579		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	122 329	122 329		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 682	3 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 637 772	1 637 772		
Autres dettes	39 100	39 100		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 254 873	4 254 873		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Date d'arrêté	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	551 109	710 311	722 846	849 088	845 430
Nombre d'actions					
- ordinaires					
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 955 520	10 458 718	10 379 745	10 842 092	12 805 968
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-557 296	227 510	-90 842	103 338	25 764
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	302 136	221 997	-143 797	78 077	51 925
Résultat net	-859 432	5 513	52 955	25 261	-26 161
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	17	20	19	18	17
Masse salariale	692 082	721 610	607 174	548 905	560 184
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	263 161	291 348	244 158	217 752	214 278

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418130	CLIENTS FACT.A ETABL EL BOVIN	746 234,61	978 230,59	-231 995,98
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		746 234,61	978 230,59	-231 995,98
AUTRES CREANCES				
409820	AVOIRS A RECEVOIR FRS INTERIM	811,77	811,77	
448700	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 890,00	9 540,34	-5 650,34
468700	PRODUIT A RECEVOIR	39 100,42	59 500,39	-20 399,97
TOTAL AUTRES CREANCES		43 802,19	69 852,50	-26 050,31
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		790 036,80	1 048 083,09	-258 046,29

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408160	FOURNISSEURS SERVIC FACT N/PAR	307 362,43	436 111,99	-128 749,56
408260	FRS FACTURES N/PAR B ET S		982,32	-982,32
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		307 362,43	437 094,31	-129 731,88
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	PROVISIONS CONGES PAYES	41 475,24	56 244,68	-14 769,44
428250	PROVISIONS TEMPS ANNUALISE	17 183,70	24 994,12	-7 810,42
428260	PROVISIONS CPTE EPARGNE TEMPS	2 301,23	2 068,42	232,81
428400	PROVIS. PARTICIPATION SALARIES	-857,53		-857,53
428610	PROVISION 13EME MOIS	14 740,57	24 398,05	-9 657,48
428660	INTERESSEMENT SALARIES	3 095,18	9 500,00	-6 404,82
438600	PROV CHARGES CONGES PAYES	16 590,10	22 497,87	-5 907,77
438610	CH / PROV 13EME MOIS	5 896,23	9 759,25	-3 863,02
438650	PROV. CHARGES TEMPS ANNUALISE	6 873,48	9 997,65	-3 124,17
438660	PROV. CHARGES CT EPARGNE TEMPS	920,49	827,36	93,13
448600	PROV. FPC 1,6-1,7%	1 880,05	1 212,39	667,66
448640	PROVISION TAXE APPRENTISSAGE		-0,08	0,08
448650	PROV TF	775,00	761,00	14,00
448660	PROVIS. CONTRIB. TRAVAIL. HAND	-243,11	-243,11	
448680	TAXES DIVERSES	593,00	864,00	-271,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		111 223,63	162 881,60	-51 657,97
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	INTERETS A PAYER	21 043,28	17 576,39	3 466,89
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		21 043,28	17 576,39	3 466,89
TOTAL CHARGES A PAYER		439 629,34	617 552,30	-177 922,96

Charges et produits constatés
d'avance

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES PAYEES D'AVANCE	931,98	2 282,17	-1 350,19
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		931,98	2 282,17	-1 350,19

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
AQUITAINE EUROPE BETAL	350 960	100	1 258 477		31 313 729
47270 ST PIERRE DE CLAIRAC	266 945		266 945		65 348
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AGNEL	40 000	0,00	16 000		
24800 THIVIERS		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
UNIVIA		0,00	10 000		
GIE ABATTOIR BAZAS		0,00	30		
TERRES DU SUD	5 341 094	0,00	4 573		421 445 579
			4 573		1 264 446
VALTEC SO		0,00	3 393		
ALCOR	51 580	0,00	10		237 038 368
	51 580				
CUMA AS 33		0,00	38		

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadre	5	
Agent de maîtrise et technicien	3	
Employé	5	
Ouvrier	5	
TOTAL	17	

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales	360 202	97 136	201 189	1,53
Certificats d'investissements				

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2024	Total 30/06/2023	%
VENTES DE MARCHANDISES	6 071 285		6 071 285	9 376 566	-35,25 %
VENTES DE SERVICES	884 236		884 236	1 082 151	-18,29 %
TOTAL	6 955 520		6 955 520	10 458 717	-33,50 %

Engagements donnés

Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Cautions au profit de la SCEA DOMAINE DE GALABEN sur les créances de ENA nées avant le 31/12/2019	20 000					20 000
TOTAL	20 000					20 000

Engagements reçus

Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
OCCC au profit de LCL	1 000 000					1 000 000
OCCC au profit de CRCA	1 000 000					1 000 000
TOTAL	2 000 000					2 000 000

Engagements réciproques

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Etats fiscaux complémentaires

REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu		Amort. Excédent. (art. 39-4 CGI) et autres amort. non déductibles	47
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	47
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art.39-4 du CGI		Dont part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	
Fraction des loyers à réintégrer (crédit bail immobilier et levée d'option)		Charges à payer liées à des états non coopératifs	
Provisions et charges à payer non déductibles		Ch. F. art 39.1.3 & 212 t	
Amendes et pénalités			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI			
Impôt sur les sociétés			
Quote-part			
Bénéfices réalisés par Sté de person. ou un GIE		Résultat art.209B	
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 15 % ou 19 % (ou 12,8 % : pour l'I.R.)			
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	- plus-values nettes à court terme		
	- plus-values soumises au régime des fusions		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC			
Réintégrations diverses	Intérêts excédentaires	Zones entreprises	859 384
Quote part PV à taux 0			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage			
		TOTAL REINTEGRATIONS	859 431
DEDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats			
	- imposées au taux de 15 % (ou 12,8 % : entreprises soumises à l'I.R.)		
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 0 %		
	- imposées au taux de 19 %		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
	- imputées sur les déficits antérieurs		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée			
Régime stés mères et filiales : produit net actions, parts d'intérêts quote-part à déduire			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99%			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer			
Majoration d'amortissements			
Abattement sur bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles	
Reprise d'entreprises en difficultés		Restruct. Défense	
Jeunes entreprises innovantes		Bassin emploi à redyn.	
Sociétés investissements immobilier côtées		Zone franche d'activités	
Zone franche urbaine- TE		Bass. urbain à dynam.	
Zone de développement prioritaire		Revitalisation rurale	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC			
Déductions diverses	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		
Dont déduction exceptionnelle article 39		Déd. except. article 39 A	
Dont déduction exceptionnelle article 39 B		Déd. except. article 39 C	
Dont déduction exceptionnelle article 39 D		Déd. except. article 39 E	
Dont déduction exceptionnelle article 39 F		Déd. except. article 39 G	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
		TOTAL DEDUCTIONS	859 432
RESULTAT		BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			1
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice			
RESULTAT FISCAL			1

2058B - Déficits indemnités pour congés et provisions non déductibles

SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2)	
Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés	
Déficits reportables	
Déficit de l'exercice	1
Total des déficits restant à reporter	1

INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES CORRESPONDANTES Dotations exercice

Indemnités pour congés à payer et charges correspondantes (art.39.1, al.1)

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES Dotations exercice Reprises exercice

Indemnités pour congés payés et charges correspondantes (art.39.1, al.2)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour dépréciations

Charges à payer

TOTAUX

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS Début d'exercice Imputations Fin d'exercice

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			30/06/2023
ORIGINES			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent			-639 057
Résultat de l'exercice précédent			5 513
Prélèvements sur les réserves			
TOTAL I			-633 544
AFFECTATIONS			
Affectations aux réserves	- Réserve légale		
	- Autres réserves		
Dividendes			
Autres répartitions			
Report à nouveau			-633 544
TOTAL II			-633 544
RENSEIGNEMENTS DIVERS		30/06/2024	30/06/2023
ENGAGEMENTS			
Engagements de crédit-bail mobilier			
Prix de revient des biens pris en crédit-bail			
Engagements de crédit-bail immobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			
Sous-traitance		5 513	5 878
Locations, charges locatives et de copropriété		40 295	46 222
Loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			
Personnel extérieur à l'entreprise			14 086
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, hors rétrocessions		20 539	13 205
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			
Autres comptes		593 965	823 690
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
TOTAL		660 312	903 080
IMPOTS ET TAXES			
Taxe professionnelle		13 700	13 042
Autres impôts et taxes, dont taxe intér.produits pétroliers			
TOTAL		13 700	13 042
T.V.A.			
Montant de la T.V.A collectée		561 775	779 783
Montant de la T.V.A déductible sur biens et services, hors immobilisations		508 471	785 025
DIVERS			
Montant brut des salaires figurant sur la DADS1 ou modèle 2460			
Plus-value en franchise d'impôt, première option pour le régime simplifié			
REGIME DE GROUPE			
Société : résultat hors groupe	P-V 15 %	P-V 0 %	
	P-V 19 %	Imputations	
Groupe : résultat d'ensemble	P-V 15 %	P-V 0 %	
	P-V 19 %	Imputations	
	Mère, filiale	N°SIRET sté mère	
Numéro du centre de gestion agréé			
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés		4	0
Filiales et participations : liste prévue par l'article 38 II, annexe III du CGI jointe à la déclaration			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pour l'entreprise donatrice (art.238bis-4 du CGI)			
Montant de l'investis. qui a donné lieu à amortis. exceptionnel chez l'entrep. investisseur (art.217 octies)			

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	17
dont apprentis	
dont handicapés	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	

I CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	6 955 520
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	
TOTAL 1	6 955 520

II AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	95 867
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	
Subventions d'exploitation reçues	
Variation positive des stocks	340
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	
TOTAL 2	96 207

III CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Achats	6 075 433
Variation négative des stocks	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	478 188
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immo. corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	33 335
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	36 142
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immo. corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	
TOTAL 3	6 623 098

IV VALEUR AJOUTEE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	428 630
-----------------------------	------------------------------------	----------------

V COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

Entreprise mono-établissement au sens de la cvae (case à cocher)	X	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE		428 630
Chiffre d'affaires de référence au sens de la cvae		6 955 520
Effectifs au sens de la CVAE		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		
Période de référence	du 01/07/2023	au 30/06/2024
Date de cessation de l'entreprise		

Détail des comptes

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS				
205100	FRAIS ACQUISITION LOGICIEL	108 057,66	108 057,66	
Total 2050/AF - Concessions, brevets et droits similaires, brut		108 057,66	108 057,66	
280500	AMORT FRAIS ACQUISIT.LOGICIEL	-108 057,66	-108 057,66	
Total 2050/AG - Concessions, brevets et droits similaires, amortissements et		-108 057,66	-108 057,66	
TOTAL CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
211000	TERRAINS	39 864,55	39 948,95	-84,40
212000	AMENAGEMENT TERRAIN ET CLOTURE	90 615,27	90 615,27	
Total 2050/AN - Terrains, brut		130 479,82	130 564,22	-84,40
281200	AMORT AMENAGEMENT TERRAIN CLOT	-90 615,27	-87 536,84	-3 078,43
Total 2050/AO - Terrains, amortissements et provisions		-90 615,27	-87 536,84	-3 078,43
TOTAL TERRAINS		39 864,55	43 027,38	-3 162,83
CONSTRUCTIONS				
213100	IMMEUBLES	816 315,12	816 315,12	
214100	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	17 376,14	17 376,14	
Total 2050/AP - Constructions, brut		833 691,26	833 691,26	
281300	AMORT IMMEUBLES	-796 603,81	-793 558,88	-3 044,93
281400	AMORT CONSTRUCTION/SOL AUTRUI	-17 376,14	-17 376,14	
Total 2050/AQ - Constructions, amortissements et provisions		-813 979,95	-810 935,02	-3 044,93
TOTAL CONSTRUCTIONS		19 711,31	22 756,24	-3 044,93
INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE				
215400	MATERIEL ET OUTILLAGE	40 251,71	40 251,71	
215500	MATERIEL D'ELEVAGE LOUE	5 277,68	5 277,68	
Total 2050/AR - Installations techniques, matériel et outillages industriels, bri		45 529,39	45 529,39	
281500	AMORT MATERIEL ELEVAGE LOUE	-5 277,68	-5 277,68	
281550	AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE	-39 405,16	-38 684,47	-720,69
Total 2050/AS - Installations techniques, matériel et outillages industriels, am		-44 682,84	-43 962,15	-720,69
TOTAL INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE		846,55	1 567,24	-720,69
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES				
218100	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	103 983,18	103 983,18	
218200	MATERIEL ROULANT	732 655,98	844 585,45	-111 929,47
218300	MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.	31 215,11	31 215,11	
218400	MOBILIER DE BUREAUX	7 050,99	7 050,99	
Total 2050/AT - Autres immobilisations corporelles, brut		874 905,26	986 834,73	-111 929,47
281810	AMORT INSTALLATIONS ET AGENCEM	-75 730,86	-69 965,16	-5 765,70
281820	AMORT MATERIEL ROULANT	-380 569,23	-731 304,43	350 735,20
281830	AMORT MATERIEL BUREAU ET INFOR	-29 948,61	-28 794,70	-1 153,91

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
281840	AMORT MOBILIER DE BUREAU	-7 050,99	-7 050,99	
Total 2050/AU - Autres immobilisations corporelles, amortissements et provis		-493 299,69	-837 115,28	343 815,59
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES		381 605,57	149 719,45	231 886,12
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231000	IMMOBILISATIONS EN COURS	790,37	161 550,37	-160 760,00
Total 2050/AV - Immobilisations en cours, brut		790,37	161 550,37	-160 760,00
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS		790,37	161 550,37	-160 760,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		442 818,35	378 620,68	64 197,67
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS PAR M. EQUIVALENCE				
262100	PARTICIP. DANS ORG. COOP.	30 621,58	30 621,58	
Total 2050/CS - Participations évaluées selon la méthode de l'équivalence, br		30 621,58	30 621,58	
TOTAL PARTICIPATIONS PAR M. EQUIVALENCE		30 621,58	30 621,58	
TITRES DE PARTICIPATIONS				
261000	TITRES DE PARTICIPATION	1 258 507,31	815 990,85	442 516,46
266100	AUTRES PARTICIPATIONS	3 393,00	445 909,46	-442 516,46
Total 2050/CU - Autres participations, brut		1 261 900,31	1 261 900,31	
296100	PROVIS /DEPR PARTICIP COOP	-1 017 532,37	-825 960,37	-191 572,00
Total 2050/CV - Autres participations, amortissements et provisions		-1 017 532,37	-825 960,37	-191 572,00
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		244 367,94	435 939,94	-191 572,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		274 989,52	466 561,52	-191 572,00
STOCKS				
MARCHANDISES				
371000	STOCKS CEREALES NR	9 100,00	8 760,00	340,00
Total 2050/BT - Marchandises, brut		9 100,00	8 760,00	340,00
TOTAL MARCHANDISES		9 100,00	8 760,00	340,00
TOTAL STOCKS		9 100,00	8 760,00	340,00
AVANCES ET ACOMPTE /COMMANDES				
AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSEURS				
409100	FRS DEBITEURS APPRO	720,00	3 633,00	-2 913,00
409160	FRS DEBITEURS BIENS & SERVICES	615,44		615,44
Total 2050/BV - Avances et acomptes sur commandes, brut		1 335,44	3 633,00	-2 297,56
TOTAL AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSEURS		1 335,44	3 633,00	-2 297,56
TOTAL AVANCES ET ACOMPTE /COMMANDES		1 335,44	3 633,00	-2 297,56
CLIENTS ET DIVERS				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
411260	CLIENTS B ET S GROUPE	61,19		61,19
411300	CLIENTS GROUPEMENT RUMINANTS	283 038,89	657 056,57	-374 017,68
Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut		283 100,08	657 056,57	-373 956,49
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		283 100,08	657 056,57	-373 956,49

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES				
418130	CLIENTS FACT.A ETABL EL BOVIN	746 234,61	978 230,59	-231 995,98
Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut		746 234,61	978 230,59	-231 995,98
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		746 234,61	978 230,59	-231 995,98
TOTAL CLIENTS ET DIVERS		1 029 334,69	1 635 287,16	-605 952,47
AUTRES CREANCES				
FOURNISSEURS DEBITEURS				
409820	AVOIRS A RECEVOIR FRS INTERIM	811,77	811,77	
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		811,77	811,77	
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS		811,77	811,77	
PERSONNEL				
425200	AVANCES SUR FRAIS	411,64	411,64	
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		411,64	411,64	
TOTAL PERSONNEL		411,64	411,64	
SECURITE SOC. ET ORG SOCX				
437142	CAISSE PREVOYANCE GFP-AXA	3,21		3,21
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		3,21		3,21
TOTAL SECURITE SOC. ET ORG SOCX		3,21		3,21
ETAT ET COLLECTIVITES				
445620	TVA A RECUPERER INVESTISSEMENT		10 552,00	-10 552,00
445640	TVA DEDUCTIBLE SUR PAIEMENT	7 398,01	21 944,76	-14 546,75
445830	TVA REMBOURSEMENT	3 074,00	3 736,00	-662,00
445860	TVA / FNP & AAR	42 429,81	60 256,70	-17 826,89
448640	PROVISION TAXE APPRENTISSAGE		0,08	-0,08
448660	PROVIS. CONTRIB. TRAVAIL. HAND	243,11	243,11	
448700	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 890,00	9 540,34	-5 650,34
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		57 034,93	106 272,99	-49 238,06
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		57 034,93	106 272,99	-49 238,06
GROUPE ET ASSOCIES				
452660	FONDS DE GARANTIE JB	42 267,86	42 267,86	
453680	ADHERENTS DOUTEUX RUMINANTS	443,79	422,16	21,63
453701	ADHERENTS BOVINS	5 289,03	136 772,53	-131 483,50
453702	APPORTEURS BOVINS	40 037,91	41 738,16	-1 700,25
453704	FINANCEMENT BOVINS	54 283,61	43 469,68	10 813,93
455200	ASSOCIES COMPTE COURANT		1 328 510,35	-1 328 510,35
455220	ASSOCIE-CPTE COURANT DEBITEUR	1 518 121,35		1 518 121,35
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		1 660 443,55	1 593 180,74	67 262,81
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		1 660 443,55	1 593 180,74	67 262,81
DEBITEURS DIVERS				
467100	DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	1 182,79	1 182,79	
467109	PRIME INFLATION	100,00	100,00	
468700	PRODUIT A RECEVOIR	39 100,42	59 500,39	-20 399,97

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		40 383,21	60 783,18	-20 399,97
TOTAL DEBITEURS DIVERS		40 383,21	60 783,18	-20 399,97
DEPRECIAT. DEBITEURS DIV.				
495380	PROV ADH DOUTEUX RUMINANTS	-341,03	-400,15	59,12
495500	PROVIS /COMPTES COURANTS	-42 267,86	-42 267,86	
Total 2050/CA - Autres créances, amortissements et provisions		-42 608,89	-42 668,01	59,12
TOTAL DEPRECIAT. DEBITEURS DIV.		-42 608,89	-42 668,01	59,12
TOTAL AUTRES CREANCES		1 716 479,42	1 718 792,31	-2 312,89
TRESORERIE ET DIVERS				
CAPITAL APPELE NON VERSE				
456210	ASSOCIES CAPITAL A VERSER		4 140,36	-4 140,36
Total 2050/CB - Capital souscrit appelé, non versé, brut			4 140,36	-4 140,36
TOTAL CAPITAL APPELE NON VERSE			4 140,36	-4 140,36
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS			4 140,36	-4 140,36
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES PAYEES D'AVANCE	931,98	2 282,17	-1 350,19
Total 2050/CH - Charges constatées d'avance, brut		931,98	2 282,17	-1 350,19
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		931,98	2 282,17	-1 350,19
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		931,98	2 282,17	-1 350,19
TOTAL GÉNÉRAL		3 474 989,40	4 218 077,20	-743 087,80

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL				
101200	CAPITAL SOCIAL APPELE A VERSER		2 946,80	-2 946,80
101210	CAP APP NON VERSE VEGETAL		1 193,56	-1 193,56
101300	CAPITAL SOCIAL VEGETAL	4 574,70	4 733,99	-159,29
101302	CAPITAL SOCIAL PORCINS		37 512,55	-37 512,55
101303	CAPITAL SOCIAL BOVINS	541 854,09	620 804,67	-78 950,58
101307	CAPITAL SOCIAL OVINS		26 639,71	-26 639,71
101330	CAPITAL SOC. MEP BOVINS	4 680,27	6 337,96	-1 657,69
101370	CAPITAL SOC. MEP OVINS		124,17	-124,17
101400	CAP PARTS ANNULEES APP COLLECT		17,15	-17,15
101901	CAPITAL SOCIAL DIVERS		10 000,00	-10 000,00
Total 2051/DA - Capital social ou individuel N		551 109,06	710 310,56	-159 201,50
TOTAL CAPITAL		551 109,06	710 310,56	-159 201,50
RESERVE LEGALE				
106100	RESERVE LEGALE	16 256,37	16 256,37	
106140	RESERVE COMPLEMEN. REMB. C.S.	48 204,35	48 204,35	
Total 2051/DD - Réserve légale N		64 460,72	64 460,72	
TOTAL RESERVE LEGALE		64 460,72	64 460,72	
RESERVES REGLEMENTEES				
106210	RESERVE INDISPON.SUBVENTIONS	36 866,40	36 866,40	
Total 2051/DF - Réserves réglementées N		36 866,40	36 866,40	
TOTAL RESERVES REGLEMENTEES		36 866,40	36 866,40	
REPORT A NOUVEAU				
119000	REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-633 543,73	-639 056,57	5 512,84
Total 2051/DH - Report à nouveau N		-633 543,73	-639 056,57	5 512,84
TOTAL REPORT A NOUVEAU		-633 543,73	-639 056,57	5 512,84
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-859 431,57	5 512,84	-864 944,41
Total 2051/DI - Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) N		-859 431,57	5 512,84	-864 944,41
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		-859 431,57	5 512,84	-864 944,41
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-840 539,12	178 093,95	-1 018 633,07
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES				
151100	PROVISIONS POUR RISQUES	60 330,00	50 000,00	10 330,00
Total 2051/DP - Provisions pour risques N		60 330,00	50 000,00	10 330,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES		60 330,00	50 000,00	10 330,00
TOTAL PROVISIONS		60 330,00	50 000,00	10 330,00
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT				
BANQUES				
512028	LCL 28 062638K EXPALLIANCE	972 869,14	992 413,36	-19 544,22

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
512350	C.A 28 96905542 011 EXPALLIANC	946 369,91	986 930,47	-40 560,56
Total 2051/DU - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit N		1 919 239,05	1 979 343,83	-60 104,78
TOTAL BANQUES		1 919 239,05	1 979 343,83	-60 104,78
INTERETS COURUS				
518600	INTERETS A PAYER	21 043,28	17 576,39	3 466,89
Total 2051/DU - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit N		21 043,28	17 576,39	3 466,89
TOTAL INTERETS COURUS		21 043,28	17 576,39	3 466,89
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		1 940 282,33	1 996 920,22	-56 637,89
DETTES				
ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS				
419110	CLIENTS CREDITEURS	325,19		325,19
Total 2051/DW - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours N		325,19		325,19
TOTAL ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS		325,19		325,19
TOTAL DETTES		325,19		325,19
FOURNISSEURS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
401100	FOURNISSEURS APPROPOS		85,42	-85,42
401160	FOURNISSEURS FRAIS GENERAUX	58 265,78	75 712,96	-17 447,18
401260	FRS BIENS ET SERVICES GROUPE		912,00	-912,00
401300	FOURNISSEURS RUMINANTS		39 817,00	-39 817,00
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		58 265,78	116 527,38	-58 261,60
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		58 265,78	116 527,38	-58 261,60
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408160	FOURNISSEURS SERVIC FACT N/PAR	307 362,43	436 111,99	-128 749,56
408260	FRS FACTURES N/PAR B ET S		982,32	-982,32
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		307 362,43	437 094,31	-129 731,88
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		307 362,43	437 094,31	-129 731,88
TOTAL FOURNISSEURS		365 628,21	553 621,69	-187 993,48
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
422000	COMITE D'ENTREPRISE	1 562,16	6 644,38	-5 082,22
428200	PROVISIONS CONGES PAYES	41 475,24	56 244,68	-14 769,44
428250	PROVISIONS TEMPS ANNUALISE	17 183,70	24 994,12	-7 810,42
428260	PROVISIONS CPTE EPARGNE TEMPS	2 301,23	2 068,42	232,81
428400	PROVIS. PARTICIPATION SALARIES	-857,53		-857,53
428610	PROVISION 13EME MOIS	14 740,57	24 398,05	-9 657,48
428660	INTERESSEMENT SALARIES	3 095,18	9 500,00	-6 404,82
Total 2051/DY - Dettes fiscales et sociales N		79 500,55	123 849,65	-44 349,10
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		79 500,55	123 849,65	-44 349,10
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
431047	CAISSE MSA 47	26 650,87	38 711,21	-12 060,34

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
437120	CAISSE AGRICA	1 703,44	2 152,97	-449,53
437141	CAISSE MUTUELLE GFP-AXA		5 746,74	-5 746,74
437191	CA FRAIS DE SANTE	3 938,25		3 938,25
437192	CA PREVOYANCE	4 006,30		4 006,30
438600	PROV CHARGES CONGES PAYES	16 590,10	22 497,87	-5 907,77
438610	CH / PROV 13EME MOIS	5 896,23	9 759,25	-3 863,02
438650	PROV. CHARGES TEMPS ANNUALISE	6 873,48	9 997,65	-3 124,17
438660	PROV. CHARGES CT EPARGNE TEMPS	920,49	827,36	93,13
Total 2051/DY - Dettes fiscales et sociales N		66 579,16	89 693,05	-23 113,89
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		66 579,16	89 693,05	-23 113,89
ETAT ET COLLECTIVITES				
442150	PRELVT A LA SOURCE / SALAIRES	434,00	1 601,00	-1 167,00
445862	TVA / PROV AVOIR + RECEVOIR	135,30	135,30	
445870	TVA COLLECTEE /FACT A ETABLIR	122 193,61	160 188,58	-37 994,97
448600	PROV. FPC 1,6-1,7%	1 880,05	1 212,39	667,66
448650	PROV TF	775,00	761,00	14,00
448680	TAXES DIVERSES	593,00	864,00	-271,00
Total 2051/DY - Dettes fiscales et sociales N		126 010,96	164 762,27	-38 751,31
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		126 010,96	164 762,27	-38 751,31
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		272 090,67	378 304,97	-106 214,30
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS				
404100	FRS D'IMMOBILISATIONS HG		63 312,00	-63 312,00
Total 2051/DZ - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés N			63 312,00	-63 312,00
TOTAL FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS			63 312,00	-63 312,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS			63 312,00	-63 312,00
AUTRES DETTES				
GROUPE				
453100	ADHERENTS CREDITEURS	123 849,70	379 195,58	-255 345,88
Total 2051/EA - Autres dettes N		123 849,70	379 195,58	-255 345,88
TOTAL GROUPE		123 849,70	379 195,58	-255 345,88
ASSOCIES CPTES CTS BLOQUES				
454720	ADH. QUALIFICATION ELEV.BOVINS	-1 800,00	-2 760,00	960,00
Total 2051/EA - Autres dettes N		-1 800,00	-2 760,00	960,00
TOTAL ASSOCIES CPTES CTS BLOQUES		-1 800,00	-2 760,00	960,00
ASSOCIES COMPTES COURANTS				
455100	COOPERATEURS COMPTE COURANT	100 409,78	95 594,34	4 815,44
455210	ASSOCIES CPT COURANT GROUPE		251 878,65	-251 878,65
455230	ASSOCIE-CPTE COURANT CREDITEUR	1 107 492,04		1 107 492,04
456200	CAPITAL APPEL+ A VERSER		2 612,44	-2 612,44
456700	ASSOCIES CAPITAL A REMBOURSER		231 802,97	-231 802,97
456790	CAP A REMB BOVIN	217 694,76		217 694,76

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
456791	CAP A REMB OVIN	36 834,87		36 834,87
456792	CAP A REMB PORCIN	53 290,74		53 290,74
Total 2051/EA - Autres dettes N		1 515 722,19	581 888,40	933 833,79
TOTAL ASSOCIES COMPTES COURANTS		1 515 722,19	581 888,40	933 833,79
AUTRES COMPTES CREDITEURS				
467110	INDEMNITES JOURNALIERES MSA/SS	12 595,29	13 094,03	-498,74
467120	INDEMNITES JOURNALIERES PREVOY	26 504,94	26 406,36	98,58
Total 2051/EA - Autres dettes N		39 100,23	39 500,39	-400,16
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS		39 100,23	39 500,39	-400,16
TOTAL AUTRES DETTES		1 676 872,12	997 824,37	679 047,75
TOTAL GÉNÉRAL		3 474 989,40	4 218 077,20	-743 087,80

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
ACHATS				
ACHATS DE MARCHANDISES				
607130	APPORTS BOVINS	5 306 150,53	8 163 622,50	-2 857 471,97
607140	APPORTS BOVINS EXONERES	125 227,74	184 216,81	-58 989,07
607170	APPORTS ANIMAUX		1 864,18	-1 864,18
607171	APPORTS ANIMAUX IG	71 506,00	140 884,00	-69 378,00
607190	APPORTS A REGULARISER	17 662,02	2 201,47	15 460,55
607201	ACHATS ANIMAUX IG	398 825,50	628 654,50	-229 829,00
607210	PRIME QUALITE PRODUCT. ANIMALE	2 790,00		2 790,00
607530	ACHAT ALIMENT POUR CESSION	3 747,60	19 872,42	-16 124,82
607540	ACHATS PRODUITS VETERINAIRES	107,82	221,40	-113,58
608500	FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT	132,00		132,00
Total 2052/FS - Achats de marchandises y compris droits de douane N		5 926 149,21	9 141 537,28	-3 215 388,07
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES		5 926 149,21	9 141 537,28	-3 215 388,07
VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES				
603700	VAR STOCKS MARCHANDISES APPROX	-340,00	7 507,60	-7 847,60
Total 2052/FT - Variation de stock de marchandises N		-340,00	7 507,60	-7 847,60
TOTAL VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES		-340,00	7 507,60	-7 847,60
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
601130	ACHATS ALIMENTS	3 180,00	2 508,00	672,00
601401	ACHAT ALIMENTS INTRAGROUPE	138,00	1 319,36	-1 181,36
601420	ACHAT PRODUITS DIVERS	4 102,40	2 040,00	2 062,40
601440	ACHATS PRODUITS VETERINAIRES	33,68	173,95	-140,27
Total 2052/FU - Achats de matières premières et autres approvisionnements !		7 454,08	6 041,31	1 412,77
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		7 454,08	6 041,31	1 412,77
TOTAL ACHATS		5 933 263,29	9 155 086,19	-3 221 822,90
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES				
604130	FRAIS URGENCES ET DIVERS	35,00		35,00
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		35,00		35,00
TOTAL ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		35,00		35,00
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
606100	CARBURANTS MATERIEL ROULANT	102 476,21	141 174,57	-38 698,36
606101	CARBURANTS INTRA-GROUPE		1 264,97	-1 264,97
606120	ELECTRICITE	12 000,81	7 682,74	4 318,07
606140	EAU	2 611,36	6 004,87	-3 393,51
606151	FOURNITURES NON STOCKABLES IG	505,00	684,00	-179,00
606300	FOURNITURES ENTRETIEN IMMEUBLE	68,85	234,32	-165,47
606301	FOURN. ENTRETIEN IMM INTRA-GRP	58,25	72,69	-14,44
606310	FOURNITURES ENTR MAT BUREAU	339,31		339,31
606320	FOURNITURES ENTR MAT OUTILLAGE	580,52	414,99	165,53
606321	FOUR. ENT MAT OUT INTRA-GROUPE		34,84	-34,84
606330	FOURNITURES ENTR MAT ROULANT	23 723,10	28 612,56	-4 889,46

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
606331	FOURNIT ENT M/ROUL INTRAGROUPE	596,78	4 309,09	-3 712,31
606340	PETIT OUTILLAGE ET FOURNITURES	2 376,87	4 414,72	-2 037,85
606341	PETIT OUTIL. FOURNIT. INTRA-G.	1 774,70	1 765,30	9,40
606400	FOURNITURES DE BUREAU	639,17	1 537,00	-897,83
606998	REMBT TIPP	-5 956,64	-9 462,49	3 505,85
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		141 794,29	188 744,17	-46 949,88
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		141 794,29	188 744,17	-46 949,88
SOUS-TRAITANCE GENERALE				
611100	SOUS-TRAITANCE NETTOYAGE	5 477,54	5 877,68	-400,14
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		5 477,54	5 877,68	-400,14
TOTAL SOUS-TRAITANCE GENERALE		5 477,54	5 877,68	-400,14
LOCATIONS				
613200	LOYERS IMMEUBLES	6 960,00	6 960,00	
613500	LOCATION MATERIEL		-621,00	621,00
613510	LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	600,98	599,48	1,50
613511	LOCATION MAT. INF. INTRAGROUPE	1 748,36	1 748,36	
613520	LOCATION MATERIEL ROULANT	1 570,63	14 434,30	-12 863,67
613521	LOCATION MATERIEL ROULANT IG	29 415,00	23 101,10	6 313,90
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		40 294,97	46 222,24	-5 927,27
TOTAL LOCATIONS		40 294,97	46 222,24	-5 927,27
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
615200	ENT. REPARAT. IMMEUBLES	7 916,63	16 431,78	-8 515,15
615201	ENTRETIEN REPARATION IG		170,72	-170,72
615520	ENT. MAT. ET OUTILLAGE	80,00	67,61	12,39
615521	ENT. MAT. OUTILL. INTRA-GROUPE		40,83	-40,83
615530	ENT. MAT. ROULANT	19 512,81	25 584,14	-6 071,33
615531	ENT. MAT. ROULANT INTRA-GROUPE	3 093,30	5 156,50	-2 063,20
615540	ENT. MAT. ROULANT - SINISTRE	804,27	4 248,68	-3 444,41
615600	MAINTENANCE MATERIEL	18 591,88	19 843,93	-1 252,05
615601	MAINT. MAT BUREAU INTRA-GROUPE	1 078,83	1 222,10	-143,27
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		51 077,72	72 766,29	-21 688,57
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		51 077,72	72 766,29	-21 688,57
PRIMES D'ASSURANCES				
616110	ASSURANCES VEHICULES	17 716,16	8 518,82	9 197,34
616120	ASSURANCE RESP CIVILE	678,00	859,22	-181,22
616130	ASSURANCE MULTIRISQUE	10 643,79	6 505,44	4 138,35
616140	ASSURANCE TRANSP MARCHANDISES	29,14	58,58	-29,44
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		29 067,09	15 942,06	13 125,03
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		29 067,09	15 942,06	13 125,03
DIVERS				
618100	ABONNEMENTS DOCUMENTATION	144,41	1 109,40	-964,99
628000	TRAVAUX ET PRESTATIONS	3 481,00	7 905,16	-4 424,16
628011	PREST RH, INF, TRANSV, DIRECT	87 230,00	165 052,00	-77 822,00

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
628021	AUTRES PREST INTRAGROUPE	158 693,00	209 240,02	-50 547,02
628300	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	12 377,01	10 566,62	1 810,39
628301	COTISATIONS PROF. INTRA-GROUPE		-190,82	190,82
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		261 925,42	393 682,38	-131 756,96
TOTAL DIVERS		261 925,42	393 682,38	-131 756,96
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE				
621100	PERSONNEL INTERIMAIRE		14 085,67	-14 085,67
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N			14 085,67	-14 085,67
TOTAL PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE			14 085,67	-14 085,67
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622111	COM. COURTAGE GRAS SAVOYE IG	1 498,00	1 249,00	249,00
622200	REM.INTERMEDIAIRES VENTES		100,00	-100,00
622300	HONORAIRES VETERINAIRES	33,77	316,11	-282,34
622600	HONORAIRES	18 632,00	11 540,00	7 092,00
622700	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	375,39		375,39
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		20 539,16	13 205,11	7 334,05
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		20 539,16	13 205,11	7 334,05
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	642,88	957,73	-314,85
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS		410,00	-410,00
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	80,00		80,00
623800	POURBOIRES DONS COURANTS		20,00	-20,00
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		722,88	1 387,73	-664,85
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		722,88	1 387,73	-664,85
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
624100	PORTS SUR ACHATS	24 504,10	34 686,40	-10 182,30
624200	PORTS SUR VENTES	9 697,64	31 164,26	-21 466,62
624201	PORT SUR VENTES INTRA-GROUPE	2 350,00		2 350,00
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		36 551,74	65 850,66	-29 298,92
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL		36 551,74	65 850,66	-29 298,92
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
625100	FRAIS DEPLACEMENT DU PERSONNEL	36 197,59	42 011,89	-5 814,30
625101	FRAIS DEPL. PERSONNEL INTRA-GR		75,58	-75,58
625120	FRAIS DEPL. CONSEIL ADMINISTRA	2 553,17	5 024,94	-2 471,77
625140	FRAIS FORFAIT PANIER EXO	13 982,84	15 368,32	-1 385,48
625160	FRAIS CONSEIL ET ASS GENERALES	2 084,19	2 560,13	-475,94
625161	FRAIS CONSEIL ET ASS. INTRA-GR	272,95	40,42	232,53
625300	FRAIS FORMATION PROFESSIONNEL.	835,15	1 231,44	-396,29
625301	FRAIS FORMAT. PROF. IG		160,00	-160,00
625700	MISSIONS ET RECEPTIONS	141,85	68,20	73,65
625701	MISSIONS RECEPTION INTRAGROUPE	208,30	203,24	5,06
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		56 276,04	66 744,16	-10 468,12
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		56 276,04	66 744,16	-10 468,12

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
626100	AFFRANCHISSEMENT	6 121,80	7 726,34	-1 604,54
626101	AFFRANCHISSEMENT INTRAGROUPE	334,51	737,20	-402,69
626200	TELEPHONE FIXE FAX	2 996,91	2 961,83	35,08
626210	TELEPHONE PORTABLE	2 155,46	1 873,85	281,61
626211	TELEPHONE PORTABLE INTRAGROUPE	478,98		478,98
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		12 087,66	13 299,22	-1 211,56
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS		12 087,66	13 299,22	-1 211,56
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627800	FRAIS BANCAIRES	4 462,58	5 273,02	-810,44
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		4 462,58	5 273,02	-810,44
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		4 462,58	5 273,02	-810,44
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		660 312,09	903 080,39	-242 768,30
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES				
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS				
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE	13 710,70	12 535,55	1 175,15
633310	D+PENSES DE FORMATION PRO.	2 626,03	2 462,36	163,67
633311	D+PENSES DE FORMATION PRO. IG		210,00	-210,00
633500	TAXE APPRENTISSAGE		-1 992,93	1 992,93
633999	REMBT FRAIS DE FORMATION	-5 733,81	-4 287,91	-1 445,90
Total 2052/FX - Impôts, taxes et versements assimilés N		10 602,92	8 927,07	1 675,85
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		10 602,92	8 927,07	1 675,85
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
635120	TAXES FONCIERES	1 563,00	1 603,00	-40,00
635140	TAXES SUR VEHICULES DE SOCIETE	47,00	946,00	-899,00
635310	TAXES A L'ESSIEU	941,00	860,00	81,00
635400	DROITS ENREGISTREMENT TIMBRES	279,59	404,82	-125,23
637800	TAXES DIVERSES	266,90	301,32	-34,42
Total 2052/FX - Impôts, taxes et versements assimilés N		3 097,49	4 115,14	-1 017,65
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		3 097,49	4 115,14	-1 017,65
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		13 700,41	13 042,21	658,20
CHARGES DE PERSONNEL				
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
641100	SALAIRES	594 974,13	629 658,14	-34 684,01
641200	CONGES PAYES	-14 769,44	5 727,12	-20 496,56
641250	TEMPS ANNUALISE	-7 810,42	5 963,80	-13 774,22
641260	COMPTE EPARGNE TEMPS	232,81	463,59	-230,78
641300	PROV 13 EME MOIS	-9 657,48	6 493,37	-16 150,85
641310	VERST PRIMES & GRATIFICATIONS	10 000,00	8 800,00	1 200,00
641330	VERST 13I MOIS	58 175,88	53 429,52	4 746,36
641400	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	58 663,45		58 663,45
641410	INTERESSEMENT	1 873,00	9 846,84	-7 973,84
641999	REMBT INDEMNITE JOURNALI+RE	399,97	1 227,86	-827,89

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
Total 2052/FY - Salaires et traitements N		692 081,90	721 610,24	-29 528,34
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		692 081,90	721 610,24	-29 528,34
CHARGES SOCIALES				
645100	COTISATIONS ASSURANCES SOCIALE	149 567,82	154 927,12	-5 359,30
645110	CHARGES SUR CONGES PAYES	-5 907,77	2 290,84	-8 198,61
645120	CH SUR PROV 13 ^e MOIS	-3 863,02	2 597,36	-6 460,38
645150	CHARGES SUR TEMPS ANNUALISE	-3 124,17	2 385,53	-5 509,70
645160	CHARGES COMPTE EPARGNE TEMPS	93,13	185,44	-92,31
645300	COTISATION RETRAITE COMPLEMENT	61 024,43	65 799,82	-4 775,39
645310	COTISATION ASS COMPL PREV	20 394,40	21 837,65	-1 443,25
645400	COTISATIONS ASSEDIC	28 191,16	29 538,71	-1 347,55
647200	FRAIS COMITE D'ENTREPRISE	8 013,00	8 439,53	-426,53
647500	MEDECINE TRAVAIL	2 508,55	2 392,37	116,18
Total 2052/FZ - Charges sociales N		256 897,53	290 394,37	-33 496,84
TOTAL CHARGES SOCIALES		256 897,53	290 394,37	-33 496,84
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
648000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	512,43	450,71	61,72
648001	AUTRES CHARGES DE PERSO INTRAG	5 751,03	503,35	5 247,68
Total 2052/FZ - Charges sociales N		6 263,46	954,06	5 309,40
TOTAL AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		6 263,46	954,06	5 309,40
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		955 242,89	1 012 958,67	-57 715,78
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS				
681115	DOT. AMORT. FRAIS ACQUIS LOG.		27,42	-27,42
681120	DOT. AMORT. AMENAGEM. TERRAINS	3 078,43	3 711,58	-633,15
681130	DOT. AMORT. CONSTRUCTIONS	3 044,93	3 044,93	
681150	DOT. AMORT. MAT. OUTILL.	720,69	1 245,66	-524,97
681181	DOT. AMORT. INSTALL ET AGENCEM	5 765,70	5 864,79	-99,09
681182	DOT. AMORT. MATERIELS ROULANTS	86 529,50	30 188,87	56 340,63
681183	DOT. AMORT. MAT. BUREAU INFORM	1 153,91	2 085,75	-931,84
681184	DOT. AMORT. MOBILIER DE BUREAU		135,14	-135,14
Total 2052/GA - Dotations d'exploitation sur immobilisations, dotations aux a		100 293,16	46 304,14	53 989,02
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		100 293,16	46 304,14	53 989,02
DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
681740	DOT. PROV. CREANCE DOUT ADHERE	79,62	200,07	-120,45
Total 2052/GC - Dotations d'exploitation sur actif circulant, dotations aux pro		79,62	200,07	-120,45
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		79,62	200,07	-120,45
PROVISIONS				
681510	DOT PROV RISQUE SOCIAL	10 330,00		10 330,00
681540	DOT PROV RC CIAUX & AUTRES		50 000,00	-50 000,00
Total 2052/GD - Dotations d'exploitation pour risques et charges, dotations a		10 330,00	50 000,00	-39 670,00
TOTAL PROVISIONS		10 330,00	50 000,00	-39 670,00

Détail des comptes - Charges

Déclaration au 30/06/2024

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		110 702,78	96 504,21	14 198,57
AUTRES CHARGES				
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE				
653100	INDEMNITES DES ADMINISTRATEURS	6 288,55	5 003,26	1 285,29
657000	VNC IMMOS CORP ET INCORP	3 834,17		3 834,17
658000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE	26 019,43	6 286,98	19 732,45
Total 2052/GE - Autres charges N		36 142,15	11 290,24	24 851,91
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		36 142,15	11 290,24	24 851,91
TOTAL AUTRES CHARGES		36 142,15	11 290,24	24 851,91
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS				
686600	DOTATIONS PROV TITRES	191 572,00	825 960,37	-634 388,37
Total 2052/GQ - Dotations financières aux amortissements et provisions N		191 572,00	825 960,37	-634 388,37
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		191 572,00	825 960,37	-634 388,37
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
661500	INTERETS COMPTE COURANT	5 957,27	3 709,82	2 247,45
661501	INTERETS CPTÉ-COURANT INTRAGRO	93 502,06	72 995,27	20 506,79
661600	AGIOS BANCAIRES	81 984,46	45 881,33	36 103,13
668000	AUTRES CHARGES FINANCIERES		49 870,00	-49 870,00
Total 2052/GR - Intérêts et charges assimilées N		181 443,79	172 456,42	8 987,37
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		181 443,79	172 456,42	8 987,37
TOTAL CHARGES FINANCIERES		373 015,79	998 416,79	-625 401,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
675600	VNC IMMOS FINANCIERES		277 756,00	-277 756,00
678800	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS		589 000,00	-589 000,00
Total 2053/HF - Charges exceptionnelles sur opérations en capital N			866 756,00	-866 756,00
TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL			866 756,00	-866 756,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			866 756,00	-866 756,00
TOTAL GÉNÉRAL		8 082 379,40	13 057 134,70	-4 974 755,30

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE				
707130	VENTES BOVINS	525 505,50	829 214,50	-303 709,00
707171	VENTE ANIMAUX INTRA-GROUPE	15 542,00	23 772,00	-8 230,00
Total 2052/FA - Ventes de marchandises, France		541 047,50	852 986,50	-311 939,00
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE		541 047,50	852 986,50	-311 939,00
VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT				
707241	VENTES ANIMAUX TIERS IG	5 525 083,31	8 503 042,99	-2 977 959,68
707290	VENTES A REGULARISER	-16,00	-112,00	96,00
707510	CESSIONS MARCHANDISES	5 169,88	20 648,91	-15 479,03
Total 2052/FB - Ventes de marchandises, exportation et livraison intracommunautaire		5 530 237,19	8 523 579,90	-2 993 342,71
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT		5 530 237,19	8 523 579,90	-2 993 342,71
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
706140	PRESTATION ANIMAUX 5,50 %	117,60	341,60	-224,00
708201	COMMISSIONS MVTS IG	706,80	976,90	-270,10
708300	LOCATIONS DIVERSES		300,00	-300,00
708401	PERSONNEL A DISPO INTRA-GROUPE	90 087,38	92 863,72	-2 776,34
708500	PORT ET FRAIS ACCESSOIRES	15 446,82	37 085,68	-21 638,86
708501	PORT ET FRAIS ACCESSOIRES IG	234 257,00	139 525,00	94 732,00
708800	AUTRES PRODUITS ANNEXES	1 444,00	2 871,33	-1 427,33
708801	AUTRES PRODUITS ANNEXES INTRAG	366 787,00	549 448,00	-182 661,00
708810	AUTRES PRODUITS ANNEXES TIERS	35 034,08	1 441,58	33 592,50
Total 2052/FG - Production de services vendue, France		743 880,68	824 853,81	-80 973,13
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		743 880,68	824 853,81	-80 973,13
PRODUCTION SERVICES - EXPORT				
706201	PRESTAT. SERV VTE INTRA-GROUPE	10 800,00	14 400,00	-3 600,00
706520	QUALIFICATION ELEVAGE	600,00	21 550,00	-20 950,00
708170	FONCTIONNEMENT GRPMNT r/H	117 146,00	202 960,94	-85 814,94
708540	NETTOYAGE/DESINSECTISATION	100,00	400,00	-300,00
708830	REFACTURATION DE FRAIS	2 333,60	2 383,60	-50,00
708831	REFACTURATION DE FRAIS IG	2 427,16	5 756,20	-3 329,04
708833	REFACT INDEMN SAISIES ANIMAUX	6 948,18	9 846,74	-2 898,56
Total 2052/FH - Production de services vendue, exportation et livraison intracommunautaire		140 354,94	257 297,48	-116 942,54
TOTAL PRODUCTION SERVICES - EXPORT		140 354,94	257 297,48	-116 942,54
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		6 955 520,31	10 458 717,69	-3 503 197,38
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE				
781740	REPR PROV. S/CREANCE ADHERENT	138,74		138,74
Total 2052/FP - Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		138,74		138,74
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE		138,74		138,74
AUTRES PRODUITS				
757000	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISAIRES	79 933,33		79 933,33

Compte	Libellé	30/06/2024	30/06/2023	Ecart
758000	PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	95 867,08	9 349,58	86 517,50
758111	Q.P.L.R. BOEUF DE BAZAS IG		-237,27	237,27
758141	QPL BOEUF DE NOS CAMPAGNES IG		43,26	-43,26
Total 2052/FQ - Autres produits N		175 800,41	9 155,57	166 644,84
TOTAL AUTRES PRODUITS		175 800,41	9 155,57	166 644,84
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		175 939,15	9 155,57	166 783,58
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
763200	INTERETS SUR CREANCES	1 948,04	668,41	1 279,63
763800	PRODUITS FINANCIERS		1 393,00	-1 393,00
763801	PRODUIT FINANCIER INTRA-GROUPE	89 540,33	64 245,41	25 294,92
Total 2052/GL - Autres intérêts et produits assimilés N		91 488,37	66 306,82	25 181,55
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		91 488,37	66 306,82	25 181,55
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
786500	REP PROV CC & RISQUES FI		49 870,00	-49 870,00
786600	REPRISES PROV TITRES		650 597,46	-650 597,46
Total 2052/GM - Reprises sur provisions et transferts de charges N			700 467,46	-700 467,46
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE			700 467,46	-700 467,46
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		91 488,37	766 774,28	-675 285,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL				
778800	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 828 000,00	-1 828 000,00
Total 2053/HB - Produits exceptionnels sur opérations en capital N			1 828 000,00	-1 828 000,00
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL			1 828 000,00	-1 828 000,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 828 000,00	-1 828 000,00
TOTAL GÉNÉRAL		7 222 947,83	13 062 647,54	-5 839 699,71

Dossier de gestion

Rubriques	30/06/2024	%	30/06/2023	%	30/06/2022	%	30/06/2021	%
Ventes de marchandises	6 071 285	100,00	9 376 566	100,00	9 425 829	100,00	9 920 634	100,00
- Coût d'achat des marchandises	5 925 809	97,60	9 149 045	97,57	9 169 644	97,28	9 577 072	96,54
MARGE COMMERCIALE	145 475	2,40	227 522	2,43	256 185	2,72	343 562	3,46
Production vendue	884 236	12,71	1 082 151	10,35	953 916	9,19	921 458	8,50
+ Production stockée								
- Destockage de production								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	884 236	12,71	1 082 151	10,35	953 916	9,19	921 458	8,50
PRODUCTION + VENTES	6 955 520	100,00	10 458 718	100,00	10 379 745	100,00	10 842 092	100,00
- Coût d'achat des marchandises	5 925 809	85,20	9 149 045	87,48	9 169 644	88,34	9 577 072	88,33
- Consommation provenance tiers	667 766	9,60	909 122	8,69	994 208	9,58	964 642	8,90
VALEUR AJOUTEE	361 945	5,20	400 551	3,83	215 893	2,08	300 378	2,77
+ Subventions d'exploitation							26 920	0,25
- Impôts et taxes	13 700	0,20	13 042	0,12	27 482	0,26	18 380	0,17
- Charges de personnel	955 243	13,73	1 012 959	9,69	851 332	8,20	766 657	7,07
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	-606 998	-8,73	-625 450	-5,98	-662 921	-6,39	-457 739	-4,22
+ Reprises, transfert charges	139				237 002	2,28	55 275	0,51
+ Autres produits	175 800	2,53	9 156	0,09	49 069	0,47	52 929	0,49
- Dot amortis., dépréc., provisions	110 703	1,59	96 504	0,92	93 204	0,90	112 258	1,04
- Autres charges	36 142	0,52	11 290	0,11	4 780	0,05	40 677	0,38
RESULTAT D'EXPLOITATION	-577 904	-8,31	-724 089	-6,92	-474 835	-4,57	-502 470	-4,63
+ Quote part opérations en commun								
+ Produits financiers	91 488	1,32	766 774	7,33	36 483	0,35	26 976	0,25
- Quote part opérations en commun								
- Charges financières	373 016	5,36	998 417	9,55	48 004	0,46	40 210	0,37
RESULTAT COURANT AV. IMPOT	-859 432	-12,36	-955 731	-9,14	-486 355	-4,69	-515 704	-4,76
Produits exceptionnels			1 828 000	17,48	539 400	5,20	554 000	5,11
- Charges exceptionnelles			866 756	8,29	90		13 035	0,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL			961 244	9,19	539 310	5,20	540 965	4,99
- Participation des salariés								
- Impôt sur les bénéfices								
RESULTAT DE L'EXERCICE	-859 432	-12,36	5 513	0,05	52 955	0,51	25 261	0,23
Produits cessions éléments actif					400		4 000	0,04
- Valeur comptable éléments cédés			277 756	2,66			2 165	0,02
+/- VALUES SUR CESSIONS			-277 756	-2,66	400		1 835	0,02

Rubriques	30/06/2024	30/06/2023	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-606 998	-625 450	-2,95
+ Transferts de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation	175 800	9 156	1 820,15
- Autres charges d'exploitation	36 142	11 290	220,12
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	91 488	766 774	-88,07
- Reprises sur dépréciations et provisions financières		700 467	-100,00
- Charges financières	373 016	998 417	-62,64
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières	191 572	825 960	-76,81
+ Produits exceptionnels		1 828 000	-100,00
- Produits des cessions d'éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles		866 756	-100,00
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		277 756	-100,00
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-557 296	505 266	-210,30
RESULTAT NET COMPTABLE	-859 432	5 513	-15 689,63
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	302 275	922 465	-67,23
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	139	700 467	-99,98
- Résultat sur cession des éléments actif		-277 756	-100,00
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-557 296	505 266	-210,30